

OBJET

CONSEIL  
MUNICIPAL -  
Approbation du  
procès-verbal de la  
séance du 27  
septembre 2021.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/11/2021

Date d'affichage :  
22/11/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

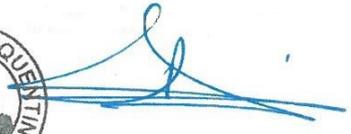
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211115-54301-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 21 septembre 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 21 septembre 2021 au 27 septembre 2021.



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

**ORDRE DU JOUR**

- |   |                          |  |
|---|--------------------------|--|
| 1 | <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.  |
| 2 | <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> | Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.   |
| 3 | <b>FINANCES</b>          | Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête nationale sur l'investissement du bloc communal pour les exercices 2015 et suivants.   |
| 4 | <b>FINANCES</b>          | Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête sur la propreté urbaine pour les exercices 2015 et suivants.   |
| 5 | <b>FINANCES</b>          | Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 et suivants dont des enquêtes nationales sur l'investissement du bloc communal et la gestion des déchets ménagers et assimilés. |
| 6 | <b>FINANCES</b>          | Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2022.  |
| 7 | <b>FINANCES</b>          | Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.  |

8	<b>FINANCES</b>	Attributions de subventions Saint-Quentin Commerce.
9	<b>FINANCES</b>	Attribution de subventions à diverses associations.
10	<b>MARCHES</b>	Prolongations et modifications de groupements de commandes.
11	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Quentin.
12	<b>FINANCES</b>	Programme de réussite éducative - Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.
13	<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	Labellisation d'un Espace d'Information Jeunesse.
14	<b>ENSEIGNEMENT</b>	Dispositif "petits-déjeuners" dans les accueils péri et extra scolaires.
15	<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	Passeport Culturel.
16	<b>ENVIRONNEMENT</b>	Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la société QUADRAN.
17	<b>AMENAGEMENT ET URBANISME</b>	Friche du Maréchal Juin - Participation de la Ville de Saint-Quentin au titre des équipements publics - Signature de la convention tripartite.
18	<b>AMENAGEMENT ET URBANISME</b>	Cession des emprises foncières situées Rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et Rue du Labon.
19	<b>AMENAGEMENT ET URBANISME</b>	Acquisition à la Communauté d'Agglomération d'une emprise foncière à usage de square situé rue Jules Ferry.
20	<b>AMENAGEMENT ET URBANISME</b>	Classement d'office dans le domaine public des parcelles situées rue de la Cimenterie, CO 253 et CO 173p.
21	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Attribution de protection fonctionnelle à un élu.
22	<b>PERSONNEL</b>	Avenant n°7 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
23	<b>PERSONNEL</b>	Besoins occasionnels et saisonniers.
24	<b>PERSONNEL</b>	Modification du tableau des effectifs.
25	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

- 27 septembre 2021 -

## PROCES-VERBAL

Le lundi 27 septembre 2021,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

### Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

### Sont excusés représentés :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

### Absent(e) :

M. Sébastien ANETTE, M. Xavier BERTRAND, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 40

Nombre de Conseillers votant : 40

## Délibération 1

### **CONSEIL MUNICIPAL** **Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Mme Najla BEHRI comme secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n° 1. Il s'agit de nommer le secrétaire et le secrétaire auxiliaire. Je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire, et Sophie HENNIAUX comme secrétaire auxiliaire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

## Délibération 2

### **CONSEIL MUNICIPAL** **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°2. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021. Avez-vous des remarques sur son écriture ? M. CALON.

M. CALON – Oui. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Dans le rapport 23 c'est le texte du rapport 22 qui est retranscrit. Donc on a deux fois le rapport 22 dans la retranscription écrite.

Donc le rapport 23 n'est pas retranscrit dans le document. Merci.

Mme MACAREZ – J'en prends note et on demandera au service rectifier le rapport. C'est tout pour vous ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### **Arrivées de M. Xavier BERTRAND et M. Louis SAPHORES**

#### Délibération 3

#### **FINANCES**

#### **Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête nationale sur l'investissement du bloc communal pour les exercices 2015 et suivants.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L 211-8 et L 243-6 du Code des Juridictions Financières.

La Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais-Picardie a analysé la gestion de l'investissement du bloc communal pour les exercices 2015 et suivants.

Dans sa séance du 10 mai, la Chambre a examiné la réponse formulée par la Collectivité suite aux observations provisoires et arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport.

En application de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières, cette question doit être inscrite à l'ordre du jour du conseil et une copie intégrale du rapport d'observations définitives doit être transmise à chacun des membres de l'assemblée délibérante, lequel se trouve annexé à la présente délibération.

Ce rapport donne lieu à un débat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– de prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et d'en débattre.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°3 et rapport n°4. On va faire le 3 dans un premier temps, mais les deux sont liés. Il s'agit de prendre connaissance de deux Rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Vous savez que nous sommes contrôlés régulièrement par la Chambre Régionale des Comptes et nous avons fait l'objet de ce contrôle sur la gestion de la Ville depuis l'exercice 2015, gestion financière et gestion de la Ville. Le second rapport que nous examinerons ensuite concernait la gestion de la propreté de la Ville depuis l'exercice 2015 également.

Je voudrais avant tout remercier très chaleureusement à la fois Sylvie ROBERT, les agents de la collectivité, notamment la Direction Générale et les Directeurs Généraux Adjoint, Xavier RIBANT, Hélène OPIOLA, Fanny DEBOUDT, Sophie HENNIAUX qui nous a rejoints aussi, pour leur disponibilité et pour leur participation active, d'abord dans la gestion de la Ville mais aussi pour apporter à la Chambre Régionale des Comptes l'ensemble des éléments demandés puisque ce rapport, je voudrais le rappeler, a été assez particulier dans sa temporalité. Les juges sont arrivés au cours de l'été 2020, on venait de vivre le rouleau compresseur du confinement et de la crise sanitaire, et il a été demandé à nos cadres de produire en juillet pour le mois d'août toute une série d'éléments. Je voudrais donc déjà les remercier chaleureusement de cela.

Maintenant, sur le fond de ce rapport, je voulais indiquer que c'est toujours instructif de se faire contrôler, de pouvoir échanger, d'être évalué, d'avoir des avis qui peuvent être aussi discutés et cela nous oblige également à prendre du recul et être dans des démarches de progressions constantes.

Sur le rapport qui concerne la gestion de la Ville. C'est un bon rapport. Il fait état d'une bonne gestion du budget de la collectivité. Ce rapport est un gage de sérieux et il démontre le travail rigoureux et attentif que nous portons à la santé financière de la Ville. Lors de l'entretien du 16 décembre 2020 que nous avons avec l'équipe en charge du contrôle, et Xavier BERTRAND était aussi présent à cet entretien, il avait été souligné une situation saine de la Ville, une bonne épargne de gestion, une stabilité fiscale et des investissements importants. Dans le rapport et sa synthèse, il est indiqué que la capacité de désendettement de la Ville est très satisfaisante, que la collectivité sait capter des fonds d'État pour financer ses projets avec par exemple « Action Cœur de Ville » ou les dotations que nous arrivons à percevoir. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce travail sérieux mené dans une ville qui est plus pauvre que les autres et avec plus de difficultés. Le rapport souligne également des taux d'exécution des crédits satisfaisants en fonctionnement et en investissement. Il indique que la dette ne présente pas de risque, que les charges sont maîtrisées, que la conduite des projets est satisfaisante et efficace. Le rapport a précisé que le plan pluriannuel d'investissement était bien fait et bien anticipé. Notre prospective est également jugée réaliste.

Nous avons eu également des remarques de la Cour des Comptes, mais je veux souligner aussi, et c'est assez rare, qu'il y a très peu de remarques de la Cour des Comptes. Nous avons une seule recommandation qui nous demandait d'avoir une délibération spécifique sur les autorisations de programmes et crédits de paiements. C'était fait précédemment mais pas en délibération spécifique, on le mettait dans la délibération du budget. Cela a été rectifié dès les derniers mois. Sur les rappels au droit, il y en a eu deux : le premier, la Chambre indique dans son rapport final qu'il a été mis en œuvre totalement, il s'agissait de rendre accessibles sur internet les données essentielles des conventions avec les associations. Il y a une vingtaine de conventions avec des associations qui sont concernées, nous les avons bien ajoutées sur le site internet. Et le second rappel au droit concernait le fait de donner une information sur les

éléments financiers de la Ville. Ce que nous avons répondu d'abord est qu'il y a un effort avec ce conseil municipal puisqu'il est retransmis et qu'il permet d'écouter les débats et d'avoir les explications, c'est la première chose. Ensuite que nous publions l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur la Ville et que nous avons l'habitude d'éditer un document qui permet de comprendre le budget de la Ville. Il faut aussi dire que d'un côté on nous demande d'informer, mais qu'il y a aussi la réglementation en période préélectorale qui ne permet pas de faire certaines communications et nous sortons de deux années électorales qui ne nous ont pas simplifié la tâche. Par exemple, cette année, nous avons édité le document sur le budget de la Ville au mois de juillet alors que le budget était voté en décembre mais je ne voyais pas comment faire autrement. Voilà pour ce premier rapport. Je soumetts donc à la discussion et à vos questions. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. Une simple question sur un sujet que nous abordons assez régulièrement lors du budget, c'est la question de la subvention aux associations et entreprises. Là je note dans ce rapport que la Chambre Régionale des Comptes met en avant le fait que des objectifs ne sont pas respectés entre la Ville et la société SQBB et que les subventions publiques n'ont pas vocation à aider les clubs à équilibrer leurs budgets donc je voulais avoir votre réaction face à cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes.

Mme MACAREZ - Avez-vous d'autres questions Monsieur TOURNAY ? Non. Monsieur CALON.

M. CALON – Merci. Je commencerai par un constat de politique générale : la Chambre Régionale des Comptes a scrupuleusement réalisé un état des lieux de la ville de Saint-Quentin toujours avec un souci comme vous l'avez dit d'impartialité et de cohérence quant à ses analyses. Certains peuvent y voir une empêchuse de tourner en rond quand celle-ci ne va pas dans leur sens, pour nous comme pour vous, cette instance est au contraire un outil permettant d'avoir une vision honnête de l'efficacité des politiques publiques menées par les majorités en place. Dans le détail, le rapport stipule la bonne gestion des dépenses de fonctionnement mais pointe la capacité d'investissement qui n'est pas en adéquation avec la politique fiscale menée depuis bien longtemps. En d'autres termes, la Ville thésaurise, c'est-à-dire qu'elle met de l'argent de côté, sans le dépenser ni le faire fructifier au détriment du cadre de vie. Alors vous avez su mobiliser les fonds de concours. La question se pose ici des fonds généraux : quel projet en adéquation avec la réalité économique et sociale est visé ? Quel projet de développement de la Ville en adéquation avec les grands défis qui se posent aujourd'hui ? Quelle prise en compte de la diminution continue du potentiel fiscal et de la fuite des « portefeuilles » de Saint-Quentin car en effet la population augmente mais pas son potentiel fiscal. Est-ce que cela vous alarme ? Concernant la mutualisation en 2015 qui a été suivie d'une démutualisation en 2016, est-ce que vos services, Madame le Maire, pourraient-ils nous transmettre les délibérations et le contenu des débats relatifs à l'avenant n° 2 de la démutualisation des services inhérents aux récentes évolutions concernant les exécutifs respectifs. Le rapport indique qu'en 2021 un nouveau projet de mutualisation des services, et donc à nouveau un mouvement de ressources et de partage des dépenses entre l'Agglomération et la Ville, sera effectué. Quelle information pouvez-vous nous donner concernant ce futur projet impactant ? Toujours sur ce rapport, il est indiqué que vous avez mené une action visant à pérenniser et sécuriser des emplois précaires. C'est une bonne chose, nous vous en félicitons. Cependant, vous sécurisez des emplois en valorisant le temps partiel,

comme les supermarchés. En instituant ce temps partiel sous le statut de fonctionnaire et sur les emplois les moins rémunérés, vous ne facilitez en aucun cas la sortie de la précarité des agents concernés. En effet, vous savez qu'il est compliqué pour un agent de catégorie C de rechercher un complément d'activité dans la mesure où celui-ci est très encadré et d'autre part, où les emplois complémentaires ne doivent en aucun cas se rattacher de près ou de loin à l'action de l'administration de tutelle. Seule la solution de l'intérim faciliterait les choses mais comment y accéder alors que la mission de service public est prioritaire. C'est le cadet des soucis du secteur privé. Alors quel outil avez-vous envisagé de mettre en œuvre ? Je note également qu'il y a un nombre important de dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires, y compris pour certains agents qui ne peuvent effectuer ces dépassements d'après une délibération de novembre 2014. Je vous remercie.

Mme MACAREZ. - Merci à tous les deux. Je vais d'abord répondre à Monsieur TOURNAY. Je ne partage pas tout à fait votre analyse puisque le paragraphe de la CRC n'est pas repris ensuite dans la synthèse ni dans les recommandations ni dans les rappels au droit. S'il y avait eu une difficulté particulière cela aurait figuré dans les rappels aux droits ou dans les recommandations. Sur le Basket et les autres clubs, j'estime qu'il est extrêmement important que des missions d'intérêt général soient fournies en retour de l'investissement de la Ville, et le sport, puisque là il s'agit du sport, tient un rôle très important à la fois dans la Ville auprès des personnes qui sont passionnées de sport, mais aussi en matière d'éducation à la jeunesse. Beaucoup de choses sont mises en place autour, sauf que je pense que jusqu'à présent elles manquaient d'un cadre écrit, précis et c'est tout l'intérêt aussi de cette démarche-là. Nous avons maintenant mis en place avec Frédéric ALLIOT, le pôle de Fanny DEBOUDT et la Direction des finances, un suivi régulier qui permettra d'avoir chaque année par écrit l'ensemble des opérations qui sont données en retour. Des premières rencontres se sont déjà faites et vous voyez, vendredi soir, nous étions à la présentation de l'équipe du volley. Avec le nouveau président Serge TRIQUENEAUX nous partageons aussi cette importance d'avoir le club présent dans la ville, éventuellement dans le milieu scolaire, dans les quartiers avec nos centres sociaux et on a convenu que ça devait être une priorité de travail pour l'ensemble de l'année. Avec Mélanie MASSOT on a bien ça en tête dans le cadre d'un certain nombre de journées ou d'événements de pouvoir avoir nos clubs sportifs. Ça mérite en tout cas d'être mieux posé et écrit et l'on est en train de construire cette démarche avec les cadres.

Monsieur CALON, sur la capacité d'investissement, elle est importante à la Ville et c'est souligné dans le rapport. Il ne faut pas oublier qu'il y a une partie des investissements portée par la ville. Il faut également comparer ce qui est comparable, nous avons aussi l'intercommunalité qui porte des investissements sur ses compétences. Il faudrait donc additionner l'ensemble des investissements qui sont faits et portés par la ville et ceux qui sont portés également par l'Agglomération pour avoir une lecture claire de ce que nous investissons sur le territoire. Ça c'est le 1er point.

Sur la question de la bonne santé financière, on ne va pas regretter d'avoir une bonne santé financière et d'avoir de quoi être assez sereins sur l'avenir qui arrive. Quand je vois les discussions d'aujourd'hui, on en parlait encore il y a quelques jours avec Xavier BERTRAND et avec Sylvie ROBERT sur les annonces du Gouvernement sur un certain nombre de revalorisations qui sont certes légitimes mais qui arrivent en cours d'année alors que les budgets sont déjà votés... Il faut m'expliquer comment, quand on n'a pas un petit peu de réserve, on peut faire face à cela. On a estimé que les dernières annonces du gouvernement auraient sans doute un coût pour la collectivité de 800 000 €. Elles sont légitimes, la question est comment est-ce qu'on finance les 800 000 € quand on n'a rien devant nous ?

Autre point également, vous avez tous suivi l'affaire de la rue de Lyon qui nous a bien marqués il y a deux ou trois ans. Quand on doit faire face à un million d'investissement non prévu parce qu'il y a une difficulté particulière et un aléa, il faut aussi pouvoir être assuré.

Autre point également que je voulais souligner, ça n'a échappé à personne que l'État était en déficit et que, je ne sais pas ce qui va être demandé dans les années qui viennent pour le rétablissement des comptes publics, ni comment les collectivités vont être appelées. C'est aussi un élément important pour nous et que nous devons regarder, et c'est aujourd'hui la stratégie que nous avons avec Sylvie ROBERT, avec les cadres et je voudrais aussi souligner le travail de Xavier RIBANT, c'est de pouvoir utiliser cette bonne santé financière pour avoir des investissements supplémentaires sur ce mandat.

C'est vraiment une stratégie de la collectivité, on a bien terminé le mandat, de façon claire, ce qui nous permet d'avoir des capacités sur le mandat qui s'ouvre sans être bloqués de tous côtés. Ça c'était sur la question de l'investissement.

Sur la question de la mutualisation, sur les avenants je pense qu'ils doivent être sur le site internet, puisque normalement toutes nos délibérations sont sur le site internet, mais on pourrait vous en faire une copie si vous le souhaitez. C'est vrai qu'il a été important à un moment donné de poser le sens que l'on voulait donner à la mutualisation entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, le CCAS, l'Office de Tourisme et même parfois dans certains domaines le SIAD. On a vécu un certain nombre de choses au premier rang desquelles la fusion avec l'intercommunalité du Sud. Le premier mouvement de mutualisation n'a peut-être pas toujours été pertinent dans l'ensemble de ce qui avait été fait, sur une partie oui, mais on avait des compétences Ville et qui étaient ensuite exercées dans des directions Agglo sur vraiment des compétences municipales. On a donc rétabli les choses, on s'est reposé dessus en 2018 et 2019, et aujourd'hui on a ouvert un nouveau cadre de mutualisation dans un sens d'efficience pour tout le monde et bien sûr de bénéfique pour les usagers. On l'a bien posé avec les maires, cela a fait l'objet de beaucoup de discussions dans le courant de cette année pour réussir ce cadre commun qui nous occupe aujourd'hui.

Sur la déprécarisation je ne suis pas d'accord avec ce qui est dit, il y a un très très gros effort qui est fait par Hélène OPIOLA sur la question des agents. D'abord, nous avons beaucoup déprécarisé au niveau de la Ville et ensuite, je vois Dany MARQUETTE au niveau de la direction de l'Enfance, on a à la fois déprécarisé et fait en sorte à chaque fois que c'est possible, d'essayer de monter le nombre d'heures et d'être sur des temps complets. Un très gros travail a été mené depuis quelques temps pour pouvoir améliorer la vie de nos personnels parce que c'est quelque chose de très important. Parfois c'est possible parce qu'on est sur des missions où l'on peut avoir quelqu'un qui a une quotité sur un service et une quotité sur un autre service. Parfois, ce sont des missions plus spécialisées, c'est moins évident, mais c'est quelque chose auquel on est très attentifs et c'est pourquoi il y a eu à un moment donné ces heures sup indiquées dans le rapport. C'était juste avant ce mouvement et ce gros travail qui a été fait, donc on est aujourd'hui dans une autre situation et c'est un domaine dans lequel on s'est beaucoup investis. Voilà ce que je pouvais vous dire. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Bonsoir à tous, bonne soirée à toutes. Merci Madame le Maire. C'est toujours sur ces rapports. Je voudrais quand même revenir sur la question de la société anonyme sportive professionnelle Saint-Quentin Basket-ball, vous l'avez évoquée page 124 du document il est quand même dit « il s'avère que tant que le code du sport, que les termes de la convention ne sont pas pleinement respectés » on sait quand même que SQBB est largement subventionné par la Ville à hauteur de 2,9 millions d'euros entre 2017 et 2019. Il est donc normal que les termes du contrat soient respectés des deux côtés et comment se fait-il

qu'il n'y ait pas eu plus de cadres dans cette période ? Je continue de citer « elle n'indique notamment pas l'usage fait des aides publiques perçues la saison précédente et ne comporte pas de documents prévisionnels précisant l'utilisation à venir des subventions sollicitées ». La commune pour sa part ne procède pas à l'évaluation qui lui incombe à ce jour, elle n'assure donc pas le contrôle qui devrait être mis en œuvre pour garantir l'usage régulier et efficace des aides versées. Il convient qu'elle y remédie. Les conditions de versement de la subvention et le contrôle de l'utilisation desdites subventions ne sont pas en adéquation avec le cadre des obligations réglementaires et conventionnelles. A ce titre et conformément en droit d'exigibilité de la liasse documentaire, nous demandons à ce que les exercices sur les 4 années précédentes puissent être transmis afin de vérifier si les engagements ont bien été respectés. Plusieurs départements et communes ont déjà procédé de la sorte, la ville de Saint-Quentin n'a donc aucune raison valable de ne pas procéder ainsi. Et puis nous avons les écarts entre les autorisations de programmes et de crédits que vous avez un petit peu évoqués, ils sont parfois surévalués ou parfois sous-évalués. Qu'avez-vous prévu afin que ces égarements de sommes modestes de quelques millions d'euros ne se renouvellent ? Enfin, page 448 il est dit « Les 2 opérations de refinancement, contrairement à l'objectif recherché, ont donc généré un coût financier de 426 000,125 €, la re financierisation des emprunts doit normalement conduire à une réduction des annuités de remboursement, des intérêts et du capital. En contrepartie d'un allongement de l'emprunt ou du moins à la renégociation des taux. Nous voudrions donc avoir une vision globale et conforme de la situation car nous n'oublions pas que tout ceci permet de savoir la réalité budgétaire pour les collectivités. Vous répondez que cette situation exceptionnelle s'est régularisée très rapidement, c'est-à-dire ? En 2015 pour les deux prêts de refinancement des décisions ont bien été prises cependant il n'a pas été rendu compte en conseil municipal. De plus, malgré les développements précis sur la dette dans les rapports sur les orientations budgétaires de 2015 de 2016, ces derniers ne mentionnent pas les deux opérations à venir. Quant au rapport de 2017 présenté le 16 novembre 2016, il pointe des économies réalisées de 313 000 € et de 270 000 € et en réalité les re financierisations ont généré des pertes financières. L'information des élus a donc été à la fois défaillante et erronée. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Sur le basket j'ai répondu donc je pense que le cadre est clair. Je rappelle d'ailleurs à nouveau que ça ne fait pas l'objet d'un rappel au droit ni d'une recommandation, par contre cela mérite d'être vigilant à chaque instant, et je redis qu'il y a une démarche qui est engagée pour que tout cela soit plus écrit.

Sur la question des emprunts, cela n'a pas été une bonne situation malheureusement. Vous savez, dans une maison comme celle-ci, il y a beaucoup de responsabilités et beaucoup de sujets. Il y a eu en 2015, 2016, une difficulté à la direction des Finances suite à des départs et sans doute peut-être à l'absence de transmission d'un certain nombre de choses, ce qui nous a conduits à nommer Xavier RIBANT comme Directeur Financier. Mais je redis que c'est beaucoup de responsabilités, beaucoup de vérifications et il faut être très vigilants. Cela n'a pas été une situation agréable, mais ce que l'on peut en dire aujourd'hui c'est que l'on a une situation saine, une situation qui s'est améliorée sur la période puisque quand vous prenez les ratios de démarrage et les ratios de sortie, nos ratios sont beaucoup plus confortables aujourd'hui, mais on y est attentifs tous les jours.

Voilà pour ce premier rapport. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

-----

### Délibération 4

#### FINANCES

#### **Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête sur la propreté urbaine pour les exercices 2015 et suivants. Rapporteur : Mme le Maire**

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L 211-8 et L 243-6 du code des Juridictions Financières.

La Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais-Picardie a analysé la gestion de la propreté urbaine pour les exercices 2015 et suivants.

Dans sa séance du 10 mai, la Chambre a examiné la réponse formulée par la collectivité suite aux observations provisoires et arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport.

En application de l'article L. 243-6 du code des Juridictions Financières, cette question doit être inscrite à l'ordre du jour du conseil et une copie intégrale du rapport d'observations définitives doit être transmise à chacun des membres de l'assemblée délibérante, lequel se trouve annexé à la présente délibération.

Ce rapport donne lieu à un débat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– de prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et d'en débattre.

\*

Mme MACAREZ - La CRC a ensuite fait un tome 2 lié à une enquête thématique nationale sur la propreté urbaine.

Sur la propreté urbaine idem, pas de rappel au droit, une unique recommandation. C'est un sujet qui est important auquel on consacre beaucoup de moyens. Monique BRY et Edouard CAUCHON, le Directeur, peuvent en attester. Le plus difficile est de lutter contre les incivilités et d'avoir un moyen efficace de lutter contre elles. Sur la propreté, il est indiqué

qu'on y consacre chaque année plus de 2 millions d'euros avec une cinquantaine d'agents et beaucoup de missions engagées. Je voudrais d'ailleurs remercier tous ceux qui se sont impliqués dans les journées de la propreté la semaine dernière, Thomas DUDEBOUT, Monique BRY, les élus de quartier, les agents et avec la population ce qui permet de se rendre compte de ce que c'est aussi d'avoir à nettoyer la ville en permanence. Sur les questions d'incivilité, on essaie de progresser mais il faut trouver le système le plus efficace. On a évolué dans ce domaine-là en ayant l'autorisation du Procureur d'assermenter un certain nombre d'agents de la propreté. Malheureusement avec la crise sanitaire ils n'ont pas pu démarrer aussi vite qu'on l'aurait souhaité mais ils ont pu bénéficier d'une formation en début d'année. Aujourd'hui, on a des contrôles qui sont faits, à la fois par la Police Municipale et aussi par les agents de la propreté qui sont assermentés. Dans la plupart des cas, quand les agents sont sur le terrain, bizarrement les gens ramassent ou quand on leur demande, ils ramassent. En revanche c'est plus compliqué de les prendre sur le fait, dans la plupart des cas ils acceptent de ramasser. Les amendes « déjections canines » c'est aujourd'hui 135 €, on a donc une organisation un petit peu différente et qui tend à progresser. Le fléau ce sont les dépôts sauvages. C'est vraiment extrêmement difficile avec des dépôts qui peuvent venir de gens de Saint-Quentin, qui peuvent venir de gens de l'extérieur de Saint-Quentin. Avec à la fois Freddy GRZEZICZAK et Philippe VIGNON on regarde, dans le cadre du conseil local intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, à trouver des moyens efficaces. Comme le Procureur suit les affaires c'est vrai que cette dernière année, y compris en zone rurale, il y a eu plus de résultats. Dans un certain nombre de cas d'ailleurs, il y a possibilité de saisine du véhicule mais ce n'est pas toujours aussi facile que cela. En ville on met des caméras piège, à la campagne, les gens viennent en voiture donc on prend l'immatriculation. Quand c'est en ville, c'est un petit peu plus compliqué mais c'est un sujet pour nous d'importance.

Suite à la suggestion de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons adhéré à l'association des Villes de la Propreté Urbaine et notre directeur de la propreté et des espaces verts Edouard CAUCHON a déjà participé à des travaux. L'objectif serait de pouvoir évaluer et comparer les résultats de Saint-Quentin avec ceux d'autres collectivités. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. J'ai quelques points de ce rapport que je voudrais aborder. Il est tout d'abord indiqué dans ce rapport que la municipalité annonce faire de ce sujet une priorité. C'est un vrai sujet. Pour autant le rapport contredit cette affirmation à deux reprises. Le rapport indique d'une part que le coup dévolu à ce sujet reste inférieur aux villes de même strate. 46 € à Saint-Quentin contre 56 € en moyenne dans les villes de même strate. Et il précise d'autre part, page 7 du document, qu'il n'y a pas de véritable plan d'action en la matière. Pour ça je trouve que ce terme de « prioritaire » est un peu galvaudé autant que ça pourrait sous-entendre que les autres compétences de la ville ne le seraient pas. Je ne pense pas, Madame le Maire, que ça soit votre position et je ne pense pas qu'il y ait besoin de hiérarchiser sur la question de l'école, de la voirie, de la culture ou bien de la jeunesse. En second point, je souhaite aborder la question des agents de service propreté. Je note, et vous en avez parlé dans le rapport précédent, que l'emploi précaire est quasiment résorbé pour ce service. C'est tant mieux pour les agents. Et je constate également que le rapport de la Chambre Régionale pointe un taux d'absentéisme important et pointe des motifs, notamment je cite : « lassitude et absence de perspectives ». Alors là, ce n'est pas à la Ville que je m'adresse c'est à celui qui a écrit ce rapport, c'est-à-dire la Chambre Régionale des Comptes. Je trouve assez scandaleux de leur part d'insinuer que des arrêts de travail seraient imputables

à des certificats de complaisance. Je ne pense pas qu'ils aient accès aux motifs d'arrêts des agents et je ne comprends pas d'où viennent ces adjectifs. Si les agents sont arrêtés c'est qu'un médecin a déterminé que cela était nécessaire. Ce que je trouve cependant inquiétant et c'est aussi pointé dans ce rapport, c'est que la moitié des absences sont en raison d'arrêts de longue maladie. Alors là peut-être que la question de la pénibilité au travail deviendrait dès lors une hypothèse tangible à ces arrêts de longue durée. Merci.

Mme MACAREZ -Y a-t-il d'autres questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Oui merci. Deux questions s'il vous plaît. Page 221 du document vous parlez d'une société privée. Pouvons-nous savoir laquelle ? Et page 228 on note qu'il n'y avait pas d'objectifs prédéfinis, ce qui nous paraît assez étrange. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il n'y avait pas d'objectifs au préalable.

Mme MACAREZ- Page 221 si quelqu'un a le rapport complet on regarde. Si on sait, on vous répond tout de suite sinon vous répondra hors séance.

Quelle est la bonne page ?

Mme DUJANCOURT -228 c'est du grand document, et donc 18 c'est du petit document à l'intérieur.

Mme MACAREZ – Je laisse les cadres regarder. Si l'on sait vous répondre, on vous répond. Sur les objectifs, ils sont clairs, c'est que la ville soit propre. En revanche, ce qui doit être défini ce sont tous les indicateurs que l'on peut mettre en place pour venir le vérifier. Par exemple, on a eu un fléau ces 2 dernières années qui est le protoxyde d'azote. Toutes les semaines, quand les agents avaient des difficultés, on avait un relevé du nombre et des rues. Aujourd'hui, on l'a arrêté parce que l'on est un peu moins gênés par rapport à cela. Avec l'adhésion à l'association dont on a parlé tout à l'heure, l'objectif est donc de pouvoir bénéficier aussi d'un cadre d'indicateurs commun à un certain nombre de villes et qui puisse aussi être notre outil d'évaluation. J'en profite pour indiquer que nous venons de créer une Direction de l'évaluation des politiques publiques car c'est un domaine qui est important.

Monsieur TOURNAY, vous n'avez pas tout lu. Vous n'avez pas tout lu. Le coût pour la commune en dépenses de fonctionnement direct a été de 2,6 millions d'euros en 2019. En progression de 24 % par rapport à 2016. La CRC le souligne dans sa synthèse. Elle dit : « il représente 46 € par habitant et par an, soit un niveau inférieur à celui constaté dans d'autres collectivités mais en y ajoutant les frais de structure ce ratio s'établit à 71 € ». C'est le texte de la CRC.

Sur l'absentéisme, c'est un sujet important. C'est vrai que l'on est sur des missions plus pénibles que d'autres missions et l'on peut d'ailleurs saluer le travail des agents de la propreté. La semaine dernière, on remettait des médailles à un certain nombre d'agents et c'est vrai que ce sont des agents courageux, qui sont dehors, qui parcourent les rues et qui ramassent donc, évidemment, c'est plus pénible. Là-dessus, nous avons engagé un travail, notamment sur le matériel, pour regarder comment on pouvait améliorer le quotidien de nos agents. Une première expérience a été très très bien vécue avec des vélos triporteurs. Jusqu'à présent, les agents devaient se rendre au lieu de point de ralliement du quartier pour prendre le matériel et ils avaient parfois beaucoup à marcher avant d'aller dans les rues concernées par leur secteur. C'est assez drôle parce qu'on en a parlé avec eux cet été et au départ ils n'en voulaient pas des vélos, ils n'en étaient pas convaincus comme disait Edouard CAUCHON et puis finalement, «

l'essayer c'est l'adopter », et j'en ai encore vu un la semaine dernière qui était extrêmement satisfait de ce cadre-là qui avait pu être donné. Cette expérience avec 3 triporteurs a été réussie ce qui fait que normalement, avec Sylvie ROBERT au budget, on va essayer d'en acheter d'autres. C'est ce genre de choses que l'on doit travailler. Ensuite il y a un travail avec la Médecine du Travail qui doit également être mené. C'est un point d'attention avec la DRH. Également des questions de formations aux postures mais c'est vrai que c'est un métier plus pénible avec des risques d'absentéisme plus important que sur d'autres missions, quand elles sont derrière un ordinateur ou dans un bureau. C'est un point d'attention important pour nous.  
M. CALON.

M. CALON – Merci. Il est noté que les quantités de déchets ont progressé de 28 % sur la période 2017 à 2019. Alors pourquoi une augmentation si importante ? Merci.

Mme MACAREZ - La question des déchets, des dépôts sauvages en partie, et c'est là où l'on a eu la discussion d'ailleurs et ça fera le lien avec le rapport suivant au niveau de la Communauté d'Agglomération. La question des déchets est une question importante. Autour de nous, les collectivités ont mis en place de l'incitatif c'est-à-dire que l'on paye au poids. On pense qu'il y a quand même un lien avec ce que l'on ramasse en ville, c'est-à-dire que quand vous avez de l'incitatif en ruralité vous pouvez aussi avoir des gens qui déposent chez nous pour ne pas avoir à payer dans leur poubelle. C'est une piste. Après, on ne peut pas tout savoir. Il faut aussi dire que dans le domaine des déchets ménagers cela va être de plus en plus compliqué dans les années qui viennent, il faut dire les choses clairement. Les lois qui sont passées actuellement vont imposer que l'on trie tout, et que l'on ait X flux à la maison. En 2023 pour les déchets de nos assiettes, il faudra avoir 1 flux. La loi est passée, je ne sais pas comment l'on va organiser cela, c'est un sacré défi en ville, puisqu'à la campagne on peut avoir des composteurs, mais il va falloir demander à tous les Français d'aller trier et de mettre dans une autre poubelle ce qui va être les épiluchures. Pourquoi je dis cela ? Parce que les encombrants, on en prend de moins en moins, puisque pour que l'on prenne des encombrants il faut aussi qu'ils soient valorisables en partie. Bientôt on nous dirait presque qu'il faudrait que l'on reste tous chez nous avec nos poubelles parce que l'on n'en veut plus du tout ailleurs. Il y a d'ailleurs un danger dans le futur, parce que bien sûr il faut progresser en matière de développement durable mais attention aussi à ne pas créer des « zinzins » qui vont créer plus de problèmes en incivilités et que nous allons récupérer au niveau de la propreté urbaine. C'est vraiment un domaine dans lequel il faudra être très attentif.

Madame DUJANCOURT, ça nous a laissé le temps de retrouver le nom de l'entreprise. L'entreprise est ORTEC.

Pas de vote non plus sur ce rapport. Vous avez eu lecture des deux rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Merci.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

-----

## Délibération 5

### FINANCES

**Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 et suivants dont des enquêtes nationales sur l'investissement du bloc communal et la gestion des déchets ménagers et assimilés.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L 211-8 et L 243-8 du Code des Juridictions Financières.

Vu la présentation faite en Conseil de Communauté du 23 juin 2021 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 et suivants.

Dans sa séance du 22 janvier 2021, la chambre a examiné la réponse formulée par la Communauté d'Agglomération suite aux observations provisoires et arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport.

En application de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, cette question doit être inscrite à l'ordre du jour du conseil et une copie intégrale du rapport d'observations définitives doit être transmise à chacun des membres de l'assemblée délibérante, lequel se trouve annexé à la présente délibération.

Ce rapport donne lieu à un débat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– de prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et d'en débattre.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n° 5. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2017 à 2020.

Pour la plupart d'entre vous, vous l'avez déjà vu puisqu'il a été présenté au niveau de la Communauté d'Agglomération mais il doit aussi être mis à l'information de l'ensemble des conseils municipaux de la Communauté d'Agglomération.

Il a donné lieu à 2 recommandations et 5 rappels au droit qui sont soit réglés, soit en cours de règlement. Cela fera l'objet d'une nouvelle délibération dans quelques mois puisque nous devons revenir devant le conseil municipal un an après le premier rapport. Avez-vous des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. Effectivement, c'est un rapport sur lequel nous avons déjà débattu. Donc je vais peut-être être un peu redondant mais c'est nécessaire. D'abord, je pourrais déjà dire que je suis souvent en désaccord sur le fond avec la Chambre Régionale des Comptes parce qu'elle outrepassa sa fonction financière et juridique pour apporter des analyses politiques qui ne sont pourtant pas de son ressort. Concernant ce rapport je me retrouve dans certaines des conclusions notamment celles relatives à l'excédent budgétaire dégagé chaque année par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Alors pour être le plus concis et le plus clair possible, il y a un document qui nous permet de savoir si notre collectivité prélève trop de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par rapport au coût du service. C'est le compte administratif de la Communauté d'Agglomération. Donc j'avais fait ce travail, je vais être obligé de me répéter. J'ai repris les comptes administratifs depuis la fusion de 2007 et j'ai regardé s'il y avait ou pas des excédents. Alors je vais parler d'excédents bruts parce que vous allez me dire qu'il y a des choses à enlever. Donc les excédents bruts sont de plus de 2,5 millions pour 2018 ; plus 3,4 millions pour 2019 ; plus 3,2 millions pour 2020, ce qui fait à peu près toujours en brut 13 millions d'euros d'excédents sur 4 années d'exercice. Alors il y a bien entendu l'argument du lissage dans le temps pour l'investissement, mais sur ces 4 années, je n'ai pas vu de lissage lisible dans les comptes administratifs. Vous allez aussi m'indiquer qu'il y a des frais annexes notamment celui du carburant qui n'apparaissent pas ici. Mais il y a aussi des frais d'administration, là je n'avais pas remarqué ça la première fois, calculés sur la base d'une quote part qui est à peu près 15% et qui sont imputés au budget « enlèvement des ordures ménagères ». Je crois que ces 15 % représentent 1 million du budget quand-même. Alors ce dont il faut se souvenir c'est que l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose toujours que cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets gérés. Cet article indique que les recettes liées aux ordures ménagères ne peuvent excéder une tolérance de 2 % par rapport à ce que représentent les dépenses. Alors j'ai vu aussi qu'il y avait une jurisprudence un peu plus floue en la matière et qui parle désormais d'écart « qui ne soit pas disproportionné ». Il n'empêche, là, avec ces données brutes, sur l'exercice 2020, on est à un excédent de 32,29% donc il y a un écart de 30 points avec ce que prévoit la loi. Ce que j'annonce, ce n'est pas une lubie puisque le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes vient appuyer cet argumentaire en affirmant que, je cite « ce service représente un excédent résiduel moyen de 2,6 millions d'euros ». Ce n'est pas moi qui le dis c'est la Chambre Régionale des Comptes. Le taux de la taxe est bien trop élevé puisqu'il est également indiqué qu'il s'élève à 14,17 % alors que le taux moyen régional n'est que de 8,84 % ça nous fait plus de 5 points de différence mais en pourcentage ça fait 60 % entre le taux de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et le taux régional moyen. Alors l'Agglomération du Saint-Quentinois n'est pas la seule dans ce cas de figure et certaines agglomérations en métropole ont été amenées à être condamnées par le tribunal administratif à des remboursements de trop perçus. Je fais par exemple référence aux métropoles de Lille, de Lyon ou encore très récemment en décembre 2020 à la métropole de Nancy. Je sais qu'il y a aussi dans certains cas des recours qui font que la décision n'est pas définitive. En conclusion, et pour reprendre les mots de ce rapport, le budget général ne peut bénéficier d'un financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Aussi Madame le Maire j'avais proposé au Conseil d'Agglomération différents points que je vous soumetts de nouveau, vous en ferez part à la présidente de la communauté d'agglomération.

1er point : le service fait appel à 12 vacataires car ledit service tourne en sous-effectif or j'ai appris mercredi officieusement par le vice-président en charge de ce dossier que les vacataires ne seraient bientôt plus. Alors est-ce que vous confirmez cette information ? Second point, il

faut baisser la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères qui est factuellement trop élevée. 3ème point, il faut mettre en place un budget annexe spécifique afin que toute la transparence soit faite sur ce chapitre parce qu'effectivement s'il y a des choses qui ne sont pas inscrites dans le chapitre en question on a du mal à savoir ce qui est payé ou pas. 4ème point, il faut rendre le trop-perçu comme dans d'autres agglomérations. Je crains hélas que les finances de l'agglomération du Saint-Quentinois n'en soient pas actuellement en capacité. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci Monsieur TOURNAY. Pas d'autres questions Monsieur TOURNAY ? Non. Monsieur CALON.

M. CALON - Oui, merci. Ce document nous met en perspective les investissements les plus importants de la Communauté d'Agglomération, donc quelques chiffres : 13,8 millions € pour le parc d'Isle, 11,9 millions d'euros pour la piscine Jean Bouin, 5,9 millions d'euros pour la Clé des Champs donc 13,8 millions d'euros pour le parc d'Isle et notamment pour parc animalier on peut considérer que cet investissement « gratuit » coûte cher au contribuable. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – C'est votre avis après, quand vous voyez la fréquentation au parc d'Isle, ce n'est pas forcément la réalité, en tout cas de ce que pensent nos concitoyens.

Concernant la remarque de Monsieur TOURNAY, c'est un sujet qui est un sujet très sérieux. Je veux quand même vous rappeler que nous n'avons ni recommandation ni rappel au droit par rapport au sujet que vous avez abordé au niveau de la CRC ; que quand on a repris il y a quelques mois les éléments du budget des ordures ménagères avec la Direction des finances on s'est aperçu que l'ensemble des dépenses qui devaient être imputées aux ordures ménagères ne l'étaient pas à chaque budget. C'est-à-dire que ce que je vous ai déjà indiqué sur le carburant, n'était pas pris en compte, ainsi que toute une série de choses qui auraient pu figurer dans ce budget. Un premier travail a été fait pour pouvoir vraiment remettre l'ensemble des dépenses là où elles doivent être. Ensuite, on peut parler d'excédent du fonctionnement mais il y a aussi des investissements qui doivent être financés et il faut également les décoter. Ce qui est certain, c'est que l'on est sur le domaine qui est le moins stabilisé et qui va demander le plus d'efforts dans ce mandat, je le disais il y a quelques instants. Il va falloir savoir quelle politique et de quels moyens on a besoin sur cette question des ordures ménagères. J'ai évoqué tout à l'heure la question des biodéchets, la question aussi des déchetteries, de l'incitatif à faire. Pour y voir clair on a demandé à un bureau d'étude de nous accompagner, c'est le bureau d'étude AUSTRAL avec lequel on a commencé à travailler pour pouvoir avancer sereinement sur le budget nécessaire et sur les évolutions du service qu'il faudra prévoir. Sur la question du budget annexe je comprends tout à fait la demande que vous faites et moi aussi je suis favorable à ce que on y voit clair et c'est d'ailleurs l'objectif du travail que nous avons démarré. Sauf que, et je parle sous contrôle et de la Direction Générale et du Directeur Financier, il me semble que quand il y a budget annexe, on a un établissement et là c'est déjà une autre gestion et c'est autre chose. On serait comme dans le cas du circuit et on change complètement les données. Ce qu'il faut à mon sens c'est que le budget prenne bien en compte les dépenses et les recettes qui est annexé au budget général. Je l'ai dit aussi en conseil de communauté la semaine dernière, c'est un sujet dont on aura à débattre puisqu'on aura la question des redevances. Est-ce que l'on met en place plus de redevances ? La redevance spéciale et on a eu des exonérations et des votes la semaine dernière. Est-ce que l'on met en place de l'incitatif ? Dans quelles conditions ? Avec quels moyens administratifs

puisque tout cela amène aussi à un suivi administratif avec quasiment un service à créer. Voilà sur les ordures ménagères. Je pense, Monsieur TOURNAY, que l'on aura l'occasion à moult reprises pendant ce mandat, aussi bien à la Ville qu'à la Communauté d'Agglomération, de réaborder ce thème.

Vous avez eu lecture des débats CRC. Nous pouvons passer au reste de l'ordre du jour.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

-----

### Délibération 6

#### FINANCES

#### **Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2022.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux vacants à ne pas les laisser à l'abandon et à les proposer sur le marché, la Ville de Saint-Quentin a mis en place en 2013 une taxe annuelle sur les friches commerciales comme le lui permettait l'article 1530 du code général des impôts.

Les biens concernés sont ceux qui ne sont plus affectés à une activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et ce depuis au moins deux ans.

Le régime applicable à la taxe sur les friches commerciales est identique à celui de la taxe foncière bâtie en matière d'assiette, de redevable, de contrôle, de recouvrement et de contentieux.

Le Conseil municipal a la possibilité de majorer ces taux dans la limite du double portant donc le taux progressif à 20% pour la première année, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes.

Une liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe doit être fournie chaque année à l'administration des impôts, et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année N-1.

La taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du propriétaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de maintenir la taxe sur les friches commerciales ainsi que prévu dans l'article 1530 du code général des impôts ;

2°) de reconduire les taux à 20% pour la première année de taxation, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place et à accomplir toutes les formalités en résultant.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°6. Taxe annuelle sur les friches commerciales 2022. C'est un dispositif que nous avons mis en place en 2014. Qui jusqu'à présent fonctionnait bien puisque depuis l'année 2014 environ, nous avons sur les 121 commerces qui étaient taxés en friches vacantes, seulement 25 continuent à être taxés, ça veut dire qu'ils continuent à être vacants, les autres sont rentrés en activité. Cette année 30 locaux commerciaux vont être soumis à la taxe, c'est moins que l'année dernière, puisque l'année dernière nous en avions 34. En revanche j'ai demandé à ce qu'on puisse évaluer le dispositif parce qu'il y a eu un changement réglementaire, qui fait qu'aujourd'hui, l'évaluation des locaux est différente et que l'on va lever moins de taxe. Ce n'est pas la question de lever moins de taxe mais je ne suis pas sûre qu'elle soit aussi pertinente. En 2018 on avait 23 000 € en 2020, 6 000 €, s'il n'y a plus que 3 locaux pour 50 € je ne suis pas sûre que c'est ça qui fera revenir les locaux dans le commerce. Il faudra donc que l'on se pose là-dessus parce que si c'est pour faire plus de papier que de résultat, je me pose quand même la question pour les années qui viennent. Avez-vous des questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT. - Oui merci. Nous émettrons un avis favorable, cependant nous souhaiterions savoir si dans le cadre de la rénovation urbaine et d'une politique volontaire, certains locaux ne pourraient pas faire l'objet d'une préemption pour ceux à vendre, ou d'une expropriation pour les locaux d'intérêt d'économie et social. Nous avons pris en compte les dernières études de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire qui font part de la part importante sur notre territoire de l'économie sociale et solidaire pourvoyeuse de 12 à 15 % des emplois locaux. Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur les développements d'une filière économique locale et pourvoyeuse d'emploi serait un message positif envers la population des quartiers, gravement et doublement impactée par la crise sanitaire et la zone franche qui, soyons honnête, a drainé une offre économique qui s'est éloignée des lieux de résidences avec un impact sur la circulation, le développement durable et les charges liées aux investissements nécessaires. De plus nous aurions une réelle capacité à structurer et à attirer des porteurs de projets dans le cadre du dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée ». Une réelle cohérence territoriale et de politique d'investissement sur le long terme.

Mme MACAREZ – Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Ce n'est pas tout à fait sur le sujet de la taxe mais ce n'est pas grave. Sur les quartiers je considère que c'est le rôle que doivent jouer avec nous les bailleurs sociaux, vous savez qu'il y a parfois des mètres carrés sociaux et les activités qui sont possibles. CLESENCE le fait très bien puisque sur le quartier de l'Europe ils ont mis l'association Echo&logique avec un frigo anti gaspi, et Agnès POTEL avait beaucoup contribué à cela. Donc ça c'est tout à fait possible. Après, attention à ce qu'on propose, préempter ça veut dire qu'il faut avoir un petit peu de

moyens aussi parce que ça veut dire que l'on devient propriétaire. Il faut, un acheter, et deux, on a un bail, nous ne sommes pas là pour faire de l'activité économique, les acteurs sont là pour ça. Ce n'est pas aux Villes à devenir propriétaires fonciers. Dans les quartiers, avec les bailleurs un certain nombre de choses se passent et il y a un certain nombre de choses qu'il faudra encourager aussi, puisqu'on viendra tout à l'heure sur la rénovation urbaine. Là où l'on va reconstruire aussi, il faut de l'activité, de l'activité sociale avec évidemment des possibilités pour les jeunes de faire un certain nombre d'activités, mais aussi des activités économiques.

Nous allons voter sur la taxe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

### Délibération 7

#### FINANCES

#### **Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

En application de l'ancienne version de l'article 1383 du Code Général des Impôts, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation étaient exonérées pendant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'exonération était en principe totale, mais les communes pouvaient soit la supprimer entièrement soit la supprimer pour les seuls logements non financés dans le cadre de la politique publique d'aide au logement.

La ville de Saint-Quentin, par délibération du 17 mars 1992, avait limité le bénéfice de l'exonération de deux ans aux seuls logements financés par des prêts aidés de l'Etat.

Ces dispositions dans le cadre du transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été modifiées.

Compte tenu du nouveau cadre légal, il est proposé l'exonération totale pour les locaux d'habitation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'exonérer totalement pendant deux ans la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue par l'article 1383 du Code Général des Impôts en faveur des constructions

nouvelles, reconstructions, additions de construction sur les locaux d'habitation ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n° 7. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions nouvelles - Reconstructions et additions de construction à usage d'habitation. Je vais la faire courte. Dans le cadre de la réforme de la taxe foncière il est offert la possibilité aux communes d'exonérer de taxe foncière les constructions nouvelles pendant 2 ans. On peut choisir le taux d'exonération. Je vous propose une exonération à 100 %, c'est-à-dire gratuité de la taxe foncière pour les deux premières années quand il y a une construction nouvelle. Ce qui ferait d'après nos estimatifs, mais tout cela dépend aussi du niveau de construction, un effort porté par la Ville à hauteur de 56 000 €.

La plupart des collectivités avec lesquelles j'ai échangé n'iront pas à l'exonération totale, mais moi je considère que c'est important de soutenir la construction et on est également dans un contexte difficile avec la taxe foncière. Vous savez le combat que je mène avec un certain nombre d'élus sur la question de la taxe foncière. Je trouve scandaleux la réforme qui a été faite par l'État entre la taxe foncière et la taxe d'habitation. Vous avez tous reçu sans doute ou en tout cas les contribuables qui sont concernés, votre taxe foncière. On a vraiment été choqués du mauvais coup porté par l'État aux communes de l'Aisne puisque c'est essentiellement l'Aisne qui est touchée. Aujourd'hui l'avis d'imposition qui a été transmis aux contribuables est totalement insincère. Ce qui est écrit ne correspond pas à la réalité. C'est vraiment un tour de passe-passe puisque sous la colonne commune de Saint-Quentin on nous attribue en montant en euros 12 % d'argent qui partira directement à l'État. Je ne sais pas pourquoi c'est imputé à la commune, personne n'y comprend rien. Pour nous 12 %, cela fait quand même la bagatelle de 4,6 millions d'euros. A Gauchy c'est 28 %. A Morcourt, alors là c'est le comble du ridicule, Madame le Maire de Morcourt va lever en son nom 423 000 € de taxe foncière, au nom de la commune. Vous savez combien elle aura ? 10 000 euros. Ça veut dire que les habitants de la commune vont venir la voir en disant « avec les 423 000 euros, là tu ne pourrais pas nous faire tel ou tel projet ou qu'est-ce que tu fais de l'argent ? ». Et en fait elle aura 10.000 euros. Je vais la faire courte parce que plus personne n'y comprend rien au niveau de la fiscalité en France tellement c'est compliqué, je ne sais même pas si à Bercy ils s'y retrouvent. Mais moi, je trouve ça totalement injuste, on a saisi à peu près tout ce qui pouvait exister de ministres, de Premier ministre, de Président de la République sur le sujet. N'empêche que l'on n'a pas été écoutés, mais ce n'est pas grave, ici on a l'habitude d'être tenaces. On continue donc sur le sujet parce que je trouve que ce n'est pas juste vis-à-vis du contribuable, ce n'est pas juste vis-à-vis de la ville de Saint-Quentin ni des communes de l'Aisne. Cet après-midi j'ai reçu un courrier du président LARCHER, donc le Président du Sénat, qui m'indiquait avoir saisi le rapporteur général de la Commission des finances du Sénat, Monsieur Jean-François HUSSON et le rapporteur spécial Charles GUEDET. On verra donc ce que cela va donner, mais c'est vrai que l'on n'y comprend rien et que c'est vraiment très en défaveur du territoire.

Sur l'exonération à 2 ans pour les constructions nouvelles, est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Monsieur CALON.

M. CALON – Merci Madame le Maire. Nous, nous souhaiterions maintenir l'exonération pour les nouvelles constructions à vocation sociale, mais ne pas l'élargir à l'ensemble des constructions nouvelles. Le plan local d'urbanisme a indiqué dans ses préconisations, validées en assemblée, de retendre le marché. Compte tenu des logements vacants, de la réalité sociologique de la Ville, il semble préférable de limiter le recours à l'exonération avec le risque de perdre des ressources supplémentaires même si la capacité d'autofinancement de la collectivité et ses marges de manœuvre d'investissement sont pleines et entières, il est préférable d'augmenter l'investissement d'avenir et de sauvegarder une ressource plutôt que de faciliter la construction dans un espace géographique que l'ensemble des statistiques qualifient de « en difficulté ». Ces recettes pourraient ainsi contribuer à relancer le projet de rénovation de la cité Billion par exemple devenu par les fermetures successives de logements une verrue en proximité du centre-ville. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je suis totalement en désaccord avec ce que vous venez de dire M. CALON. Je souhaite qu'à Saint-Quentin on puisse construire des logements. Que l'on puisse construire dans la Ville, c'est le sens de l'histoire, pas forcément loin à l'extérieur mais c'est aussi le sens du développement durable. J'ai envie de voir des projets arriver, y compris sur des espaces délaissés. Il y a des friches industrielles dans la Ville, il y a des terrains d'action. C'est déjà extrêmement difficile de porter des projets, alors si on n'incite pas un peu les investisseurs à pouvoir venir ici, on n'aura jamais de construction et on ne gardera pas notre population. Cette mesure que je propose est une mesure pour favoriser la construction dans la Ville, pour favoriser l'arrivée de familles bien évidemment et assurer le développement de notre Ville. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

## Délibération 8

### FINANCES

#### Attributions de subventions Saint-Quentin Commerce.

Rapporteur : Mme le Maire

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en accord avec la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers « SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 – 2021 ».

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 – 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « SAINT-QUENTIN COMMERCE 2019-2021 » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°8. Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Saint-Quentin Commerce. Nous vous proposons aujourd'hui de soutenir 10 commerçants qui investissent dans la ville pour un montant global de 17 000 €. Monsieur JAN.

M. JAN - Merci Madame le Maire. C'est un petit peu la ritournelle, à chaque conseil municipal vous nous proposez de voter sur des subventions pour Saint-Quentin Commerce et systématiquement nous vous posons la question de savoir s'il y a des critères d'attributions notamment relatifs aux bénéficiaires, aux chiffres d'affaires des sociétés en question. Et systématiquement vous annoncez qu'il n'y a aucun critère et qu'elles sont attribuées

systématiquement, dès qu'elles sont demandées. Alors mis bout à bout quand même puisqu'à chaque conseil municipal c'est à l'ordre du jour, mis bout à bout ces subventions représentent depuis 1 an 135 000 € donc une somme relativement conséquente et le manque de critères d'attributions nous semble assez choquant compte tenu de la somme attribuée.

Mme MACAREZ – Y a-t-il d'autres questions ? Là aussi je suis vraiment en total désaccord avec ce que vous venez de dire. Et puis moi j'aime bien les ritournelles, je trouve que c'est joli, cela nous détend, cela fait du bien. Et puis j'aime bien le commerce aussi, j'aime bien l'emploi et puis j'aime bien quand les commerces vont bien et cela me plaît bien que l'on ait mis 135 000 euros pour aider le commerce de proximité, parce qu'avec vos raisonnements je ne sais pas s'il y aurait encore de l'emploi localement. Nous on assume ici, et on continuera à aider les commerçants. Je vais donner la parole à Mélanie MASSOT.

Mme MASSOT – Merci Mme le Maire. Il est vrai que c'est complètement aberrant d'entendre de telles choses. Je suis très fière en tout cas qu'en 2019, 30 commerçants ont pu être accompagnés à hauteur de 51 050 € pour 491 000 € d'investissement. En 2020, 42 commerçants ont fait des investissements pour 479 292 € malgré la crise sanitaire. Et de janvier à juin 2021 déjà 33 dossiers acceptés pour 52 500 €. Moi je dis « bravo nos commerçants, continuez à croire en notre territoire » et on peut vraiment en être fiers et merci pour eux en tout cas.

Mme MACAREZ – Et d'ailleurs on commence dans les jours qui viennent l'opération Saint-Quentin Commerce. Alors vous allez sans doute trouver que c'est trop. 100 000 € d'aides aux commerces de proximité, en bons d'achat, parce que l'on sait qu'avec la crise sanitaire, il faut créer du flux en centre-ville. Mélanie, si vous voulez en dire un mot aussi.

Mme MASSOT – Tout à fait. Merci. En concertation avec nos 3 associations qui sont le Groupement CHANCE, les Boutiques de Saint-Quentin et les Commerçants du marché, l'événement « La Fête du Shopping » voit sa deuxième édition en place depuis le 20 septembre et ce jusqu'au 30 octobre. La Ville a offert 100 000 € sous forme de 4 000 bons de 25 € à gagner chez les commerçants de proximité de Saint-Quentin. Comment cela se passe ? C'est simple, vous vous rendez chez vos commerçants qui ont souhaité participer à cette opération, la liste est disponible sur le site internet. Vous achetez, vous grattez et si vous avez de la chance c'est 25 € en bon d'achat que vous irez récupérer rue Saint-André au Commerce Lab et qui seront à dépenser chez votre commerçant. Et je voulais rajouter qu'il est très important aujourd'hui de continuer à soutenir vraiment nos commerçants parce qu'ils ont vécu quand même des années très difficiles, les années covid avec une réelle violence et une réelle incertitude quant à leur avenir. Ils ont tenu bon, nous sommes heureux de voir que nos commerces de proximité sont toujours présents et c'est pour cela qu'en complémentarité de toutes nos animations que la Ville met en place pour créer de l'attractivité et du flux l'opération « la fête du shopping », action tiroir-caisse, est très appréciée par ces derniers et par nos clients. Merci beaucoup.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Oui merci Madame le Maire peut-être que vous avez des informations que nous n'avons pas. Notre positionnement est simple, il n'y a pas besoin d'être choquée. On est face, à chaque conseil municipal, à des entreprises qui posent des dossiers et qui reçoivent des

sous. Nous ne connaissons pas leur situation financière. Alors effectivement s'il y a des commerces qui sont en grande difficulté franchement, ça ne me choque pas que pour que ce commerce puisse résister, on puisse lui donner des subventions. Mais par contre ce que je remarque c'est que de manière régulière il y a un certain nombre de noms qui reviennent au conseil municipal, qui reviennent au Conseil d'agglomération. Et moi j'y vois un effet d'aubaine pour certaines de ces enseignes. Mais comme je n'ai pas toutes les informations que vous, vous avez peut-être, je ne peux pas me positionner d'avantage que sur le fait de dire, la position de principe de dire « on demande des sous, on en a » moi, ne me convient pas.

Mme MACAREZ – Vous savez les commerces sont obligés d'investir à tout moment, d'abord parce qu'il y a des investissements, si je prends les artisans, il faut bien changer un certain nombre de matériel, et puis le consommateur demande aussi un certain nombre d'investissements donc c'est de l'adaptation permanente. Si on reste avec son commerce comme il était il y a 40 ans, on n'a pas beaucoup de chances de se développer. C'est quelque chose d'important. On se fait aussi une mauvaise idée de la vie des commerçants qui n'est quand même pas une vie si facile que cela, ils méritent bien d'être encouragés, et je trouve justement que le dispositif est bien puisque c'est vraiment une aide à l'investissement quand on vient faire des travaux et j'ai envie, avec Mélanie, que cela puisse continuer pour avoir des choses de bonne qualité. Je prends par exemple dans la liste, il va y avoir une nouvelle enseigne qui va s'appeler « Déco d'Ailleurs », et bien peut-être que dans les Hauts-de-France on va avoir l'enseigne d'équipement de la maison, de décoration de maison la plus importante dans un centre-ville avec ce commerce qui ouvre à côté d'autres commerces déjà dans l'aménagement de la personne, avec des gens qui sont extrêmement motivés. Cela fait bien plaisir de voir qu'ils peuvent se renforcer, et cela va être au bénéfice aussi des commerçants qui seront autour.

Je soumetts aux voix et ensuite je vous transmets une information. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Mme MACAREZ -Comme nous sommes sur les questions économiques, je voulais partager avec vous, une information très importante pour l'avenir de Saint-Quentin et du Saint-Quentinois.

L'entreprise CLARINS a annoncé aujourd'hui étudier l'implantation d'un site de production, c'est-à-dire d'une usine, à Saint-Quentin, dans les Hauts-de-France. Le groupe français a annoncé ce jour étudier la construction d'un site de production à Saint-Quentin. Le projet représente à terme un investissement de plus de 100 millions d'euros, il était en concurrence avec de nombreux sites en France. CLARINS est le leader européen dans son domaine. Il dispose déjà d'un site de production à Pontoise, l'unique site de production en France et d'une base logistique près d'Amiens à Glisy. Ils souhaitent se doter d'un second site de production en France et pour se faire ils ont recherché un terrain clé en main de 10 hectares permettant la construction d'un bâtiment pouvant atteindre 40 000 m<sup>2</sup>. Au terme d'un processus de sélection extrêmement rigoureux, la proposition de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, pour un terrain viabilisé de 10 hectares situé sur le Parc des Autoroutes a été choisie par le groupe aujourd'hui. En novembre 2020, Nord France Invest, l'agence de promotion économique de la région des Hauts-de-France identifie le projet via le cabinet de conseil en immobilier JLL chargé de l'étude de localisation. Après réception du cahier des charges et consultation de ses partenaires territoriaux, Nord France Invest propose plusieurs sites en région dont le Parc des Autoroutes à Saint-Quentin. Après analyse de 123 sites en France, une première visite est organisée à Saint-Quentin en janvier 2021 puis une seconde en

mars. A l'issue de plusieurs mois d'échanges et de réunions techniques CLARINS annonce donc aujourd'hui porter son choix sur Saint-Quentin et les Hauts-de-France pour cette nouvelle usine. Les points forts ayant retenu l'attention du groupe CLARINS dans sa prise de décision : la disponibilité de la main d'œuvre, la présence d'un écosystème de sous-traitant robot numérique dans le secteur de la cosmétique, la proximité de son site logistique. Le groupe a aussi été convaincu par la mobilisation collective des acteurs publics, services de l'État, que je remercie, de la Région et de l'Agglomération de Saint-Quentin, matérialisée par le dispositif du contrat d'implantation proposé pour faciliter le déploiement du projet dans les meilleures conditions. C'est un travail énorme qui a été fait collectivement avec Xavier BERTRAND avec lequel nous travaillons depuis des mois, Christian MOIRET à qui je veux rendre hommage qui est le Vice-Président en charge des entreprises au niveau de l'Agglomération, avec Nord France Invest cette formidable agence de la Région, les équipes de l'Agglomération et je salue tout leur travail sous-marin pendant ces derniers mois et ces dernières semaines. Pour nous, ici, la venue de CLARINS c'est un formidable message d'espoir, c'est une belle signature une entreprise française, de renom, c'est un espoir pour l'emploi, c'est un espoir pour les familles, c'est un espoir pour la jeunesse, pour l'avenir du Saint-Quentinois et je voudrais associer à mes propos Xavier BERTRAND pour dire que je suis très très reconnaissant au groupe CLARINS de nous avoir choisis.

Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame le Maire. C'est une bonne nouvelle, pour Saint-Quentin, pour le Saint-Quentinois, pour un territoire où selon l'INSEE il y a environ 25% de chômage. C'est vraiment une excellente nouvelle. J'aimerais savoir si vous avez des données concernant le nombre de créations d'emplois. Voilà des choses qui nous intéresseraient. J'ai vu le communiqué de presse de CLARINS qui nous annonce 100 millions d'euros d'investissement en fonds propres. Mais on aimerait savoir aussi s'il y a un montage financier qui s'arrête à ces 100 millions ou s'il y a une participation des collectivités, que ça soit la Ville, l'Agglomération, le Département, la Région que sais-je, qui a fait basculer cette décision ? Parce que l'on sait que les territoires sont souvent en concurrence, ce que je déplore, donc nous aimerions en savoir plus sur le montage financier.

Mme MACAREZ – Je vous remercie d'abord de vous réjouir, parce que c'est important pour tous. D'ailleurs, j'ai lu des propos aujourd'hui d'un représentant de la CGT qui m'ont un peu choquée sur la manière de présenter les choses en disant on ne va pas les féliciter. Si, quand même, ce n'est pas tous les jours et l'on se bat quotidiennement avec les équipes pour l'industrie, pour développer l'emploi donc c'est évidemment extrêmement important. Ce qui me dérange un petit peu, c'est que tout de suite vous vous demandez « par quel ? », « comment ça va se passer ? » etc, etc. D'abord réjouissons-nous, c'est très important pour le territoire. Evidemment si l'on a été sélectionnés c'est que j'imagine que notre offre était meilleure. On s'est battu, et je voudrais associer à mes propos Pierre ANDRÉ et Xavier BERTRAND aussi, l'écosystème robonumérique, on l'a construit au fur et à mesure, le fait d'avoir un réseau de sous-traitants convaincants. Il y a des gens qui sont bons dans les entreprises locales, et c'est aussi parce que l'on défend une spécialité Saint-Quentinoise depuis un certain temps et quand on voit les efforts que l'on fait sur l'enseignement supérieur, à partir du moment où l'on commence à créer un Master industrie numérique avec L'ORÉAL, on est dans le bon ton pour donner confiance ensuite à d'autres acteurs. Pourquoi est-ce que l'on est choisis ? D'abord parce que la localisation est bonne, ça c'est un critère, ils ont leur centre de logistique à Amiens et ils veulent rester en France. Ensuite parce que l'on a les

niveaux de formation sur le territoire et l'on a le réseau de sous-traitants. Évidemment je pense que la présence de L'ORÉAL et les deux usines qui sont là fait que l'on a toute une série d'entreprises qui pourront travailler avec ce groupe et l'on va s'en réjouir aussi parce que sur l'emploi, le groupe ne veut pas communiquer pour le moment sur le nombre d'emplois, mais on a des échelles de grandeur par rapport au site L'ORÉAL déjà existant. Ce que l'on peut se dire c'est que c'est une usine, c'est conséquent, une usine ce n'est pas 20 emplois, cela se compte vraiment de façon importante. Ils le préciseront au fur et à mesure. Aujourd'hui, on doit continuer à travailler, et à bien travailler, main dans la main avec tous les services, notamment les services de l'État, les concessionnaires, la Région, l'Agglomération pour que ce projet aboutisse rapidement. Ce qui a été dit par le groupe aujourd'hui est qu'ils sont sur une ouverture à échelle de 2 ans, on a demain une réunion avec eux, on en a toutes les semaines. L'objectif c'est de pouvoir construire très très vite sur le Parc des Autoroutes et c'est possible aussi parce que l'on a des terrains qui sont prêts à l'emploi. Évidemment si l'on n'avait pas prévu sur le Parc des Autoroutes des espaces pour, y compris des gros projets industriels, on n'aurait même pas été regardés sur cette offre. Le Parc des Autoroutes c'est très prometteur, on est déjà aujourd'hui en emplois installés entre 530 et 550 emplois, il nous restait une très grande parcelle, sur cette parcelle on aura le projet CLARINS. D'autres choses sont en discussion mais on va voir si cela va jusqu'à terme puisque c'est un très gros travail de sous-marin qui est fait et tant que ce n'est pas signé, ce n'est pas signé, il faut y être attentifs. Voilà, on a été à la hauteur. Après, il y a des règles en France au niveau des aides, qui sont les mêmes à peu près partout y compris sur l'accompagnement de l'État, on attend les réponses mais qui ne devraient pas tarder puisqu'avec Xavier BERTRAND on avait eu des niveaux de subventions que l'État fournirait sur ce projet. C'est de l'emploi, c'est de l'emploi pérenne, c'est extrêmement important. Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci Madame le Maire, je voulais répondre à Monsieur TOURNAY, je l'ai un peu titillé en disant « non, ce n'est pas un beau projet, ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est une excellente nouvelle » ; Je crois que l'on a oublié dans cette région, dans ce département, dans cette ville, que l'on n'a pas eu cela depuis quelques années. Après AMAZON, maintenant c'est CLARINS, laissez-nous, avant de rentrer dans le détail, savourer ces excellentes nouvelles pour Saint-Quentin et le Saint-Quentinois. Voilà.

Mme MACAREZ - Monsieur JAN.

M. JAN – Effectivement c'est une annonce qui est très récente et donc qui n'a pas pu être mise à l'ordre du jour, mais je regrette quand même que l'on déborde du cadre de l'ordre du jour ce qui ne nous permet pas de faire des interventions préparées par rapport à ce sujet. Et puis vous nous reprochez aussi régulièrement de déborder du cadre donc je me permets de le dire à ce moment-là.

Concernant les propos de la représentante de la CGT, c'est assez amusant parce que vous voulez tronquer, je pense qu'il y a une volonté de votre part de déformer un petit peu la réalité des choses puisque j'ai l'article sous les yeux, et les propos sont « forcément nous n'y voyons que du positif », ça commence comme ça. Vous nous disiez « nous n'irons pas jusqu'à les féliciter » alors c'est vrai c'est dit aussi dans l'article, ça dit « nous n'irons pas jusqu'à les féliciter ce sont bientôt les présidentielles et tout le monde redore son blason en ce moment ». Donc il y a du positif, il y a de l'emploi qui arrive, bien sûr il faut s'en réjouir et bien sûr il faut rester attentif au déroulement de l'implantation de l'entreprise sur notre territoire Je vous remercie.

Mme MACAREZ – CLARINS a communiqué aujourd'hui, nous a donné l'autorisation à 18h00, on était sous embargo jusqu'à 18h00 donc vous avez la primeur, vous avez cette chance là et je pense que c'était important.

Mme MACAREZ – M. BERTRAND.

M. BERTRAND – Juste un point, Madame le Maire, pour souligner qu'une opération comme celle-ci même si certains ont du mal à se réjouir, cela demande beaucoup, beaucoup de travail et je voudrais souligner votre implication personnelle sur ce dossier et aussi souligner que si nous avons été choisis c'est parce que dans la Région et sur ce territoire on est capable de faire une chose, c'est que tout le monde travaille ensemble et notamment nous avons mis en place depuis quelques années dans la Région et cela a été facile de le faire ici à la Communauté d'Agglomération un contrat d'implantation. C'est-à-dire que nous sommes capables de garantir qu'ici, pour une entreprise qui veut s'implanter, on déroule le tapis rouge qui remplace le parcours du combattant que l'on peut avoir bien souvent et trop souvent. Et je pense que c'est ça qui a notamment fait la différence au-delà de l'implication personnelle des élus, puisque des élus qui s'impliquent avant sur le montage d'un dossier ce sont aussi des élus qui seront là pour accompagner l'entreprise. Donc ça encore c'est important, les services de l'État, les services de l'Agglo, les services de la Région avec ENEFI, tout le monde a travaillé dans cet esprit. Et cela montre également que quand on fait confiance aux élus des territoires, c'est aussi la meilleure façon d'avoir clairement des résultats. C'est un succès qui en appelle d'autres. Tout ceci à chaque fois, encore une fois, demande beaucoup d'efforts. Ici on se garde des effets d'annonces et quand les choses sont annoncées c'est qu'effectivement c'est du concret donc je tenais aussi à le souligner, mais encore une fois les gens ne viennent pas un jour en disant « Tiens on a envie de s'installer chez vous », ils viennent voir, ils ne sont pas du tout dans une course à la surenchère mais ils veulent savoir si vraiment tout le monde va se mettre en quatre pour l'emploi, et ici c'est le cas.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur le Président.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

## Délibération 9

### FINANCES

#### Attribution de subventions à diverses associations.

Rapporteur : Mme le Maire

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

#### SOLIDARITÉS

Association Aid'Aisne

-Subvention au titre du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de Saint-Quentin (CLIC) pour l'exercice 2021 10 070 €

#### JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Association Éducation Scoutisme Loisirs

-Organisation d'une colonie de vacances intitulée « La Petite Pierre » dans le cadre du dispositif des vacances apprenantes, du 18 juillet au 8 août 2021 3 000 €

#### SPORTS

Association Team Saint-Quentin Pêche

-Organisation de la finale du Championnat de France Corporatif de pêche les 4 et 5 septembre 2021 à Saint-Quentin 1 000 €

-Participation au Championnat de France des jeunes à DOUY (Eure-et-Loir) les 3 et 4 juillet 2021 350 €

Association SQBB-JSC

-Organisation d'un tournoi de basket 3x3, en partenariat avec le Comité de l'Aisne de Basket, le 5 septembre 2021 au Palais des Sports Pierre Ratte et aux Champs Elysées 5 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

\*

Mme MACAREZ –Rapport numéro 9. Attribution de subventions à diverses associations. Nous vous proposons de soutenir 4 associations pour un montant total de 19 420 € dans le domaine du sport, de l'éducation, de soutien aux personnes âgées. Avez-vous des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Je vois qu'il y a des subventions pour des événements ayant eu lieu cet été. Alors pourquoi est-ce que l'on ne vote que maintenant ? Merci.

Mme MACAREZ - Cela fait partie des événements non prévus. On a toujours le cadre habituel des subventions aux associations, cadre annuel avec le budget primitif et ensuite en cours d'année des manifestations peuvent se dérouler. Ce que l'on préfère évidemment c'est le faire avant l'événement mais là, avec la période estivale, ça a été un peu compliqué et il faut aussi avouer que cette année et l'année dernière avec la crise sanitaire on avait beaucoup de mal avec les acteurs à anticiper. A chaque fois que c'est possible, évidemment, on est plutôt sur de la prévision que sur de l'après mais on voulait les soutenir. C'est tout ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Mme Sandrine DIDIER ne prend pas part au vote.

-----

#### Délibération 10

##### MARCHES

##### **Prolongations et modifications de groupements de commandes.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre d'une quarantaine de groupements de commandes.

Pour deux d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

<b>Objet de la convention (N° de convention)</b>	<b>Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger</b>
Assurances (1)	31/12/2026
Système de géolocalisation (75)	31/12/2026

Par ailleurs, la Ville et le CCAS sont actuellement en groupement pour les domaines suivants :

- Santé (convention de groupement 5V)
- Fournitures administratives, culturelles et pédagogiques (convention de groupement 10V)

Afin de lancer respectivement une procédure commune pour l'acquisition de masques pour le personnel et pour l'acquisition de fournitures de bureau, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite intégrer ces groupements de commande. Ces adhésions permettront, le cas échéant, le lancement d'autres procédures groupées. En application des conventions signées, un avenant intégrant le nouveau membre doit être signé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposés au présent rapport ;

2) de donner son accord à la passation de l'avenant d'adhésion d'un nouveau membre à la convention 5V « Santé » et 10 V « Fournitures administratives, culturelles et pédagogiques », exposé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

\*

Mme MACAREZ -Rapport n°10. Prolongation et modification de groupement de commandes. Ce sont des avenants sur la durée de vie de deux conventions de groupement de commandes et puis aussi autoriser l'adhésion de l'Agglo à une convention santé Ville CCAS pour l'achat de masques pour le personnel. Il y a également une convention « fournitures administratives, culturelles et pédagogiques ». Avez-vous des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – On doit prolonger le groupement de commande, mais pour la géolocalisation de quoi s'agit-il concrètement ? Pour quoi votons-nous ?

Mme MACAREZ - La géolocalisation est un système qui existe déjà donc on fixe le cadre sur un certain nombre de métiers, y compris la géolocalisation, pour continuer à avoir un prestataire. La géolocalisation existe déjà.

M. TOURNAY – Oui ça je sais.

Mme MACAREZ – Ce doit être un dispositif technique. Il est géré par la collectivité, il n'y a pas un tiers qui intervient. On me souffle, c'est un logiciel. Merci aux souffleurs. Avez-vous d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 39 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

### Délibération 11

#### **POLITIQUE DE LA VILLE**

**Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Quentin.  
Rapporteur : Mme le Maire**

La nouvelle géographie prioritaire, découlant de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014, a désigné deux quartiers prioritaires à Saint-Quentin éligibles au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) : les quartiers Europe et Vermandois.

Ces deux quartiers ont déjà bénéficié d'un important programme de rénovation urbaine financé par l'ANRU depuis 2007. Ce nouveau programme va notamment permettre d'achever les améliorations apportées au cadre de vie quotidien.

Un protocole de préfiguration, première étape de contractualisation des projets de renouvellement urbain, a été signé le 10 juillet 2017. Il a permis de réaliser les études nécessaires à l'établissement de ce projet de renouvellement urbain partenarial.

Le projet urbain et sa programmation ont été validés en Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 17 décembre 2020.

### **Quartier Europe**

Le programme d'interventions arrêté répond à 6 objectifs opérationnels :

- désenclaver le quartier et mieux le relier au territoire ;
- redonner de l'urbanité au quartier par une intervention forte sur la trame viaire et une dédensification des secteurs présentant le plus de dysfonctionnements urbains ;
- offrir au quartier une centralité urbaine effective ;
- agir pour faire du quartier Europe le premier quartier résilient à l'échelle de la ville et de l'agglomération ;
- renouveler l'offre en logements ;
- mettre en valeur l'attractivité du quartier grâce à de nouveaux équipements publics et par la qualité du service rendu à ses habitants et à ses usagers.

L'ensemble du programme s'établit à un coût d'investissement de 115 millions d'euros HT, cofinancé par l'ANRU, la Ville de Saint-Quentin, le Conseil Régional des Hauts-de-France, Action Logement, Clésence, Partenord Habitat, la Banque des Territoires et pour le pôle sportif spécifiquement l'Agence Nationale du Sport.

Le concours financier de la Ville sur les opérations dont elle sera maître d'ouvrage s'élève à 12 millions d'euros.

### **Quartier du Vermandois**

Le quartier du Vermandois a vocation à redevenir un quartier d'habitat attractif, et ouvert sur la ville. Les objectifs permettant de répondre à cet enjeu sont les suivants :

- favoriser la mixité sociale par la diversification des statuts d'occupation des logements ;
- mettre en valeur l'attractivité du quartier par l'amélioration du service rendu à ses habitants et à ses usagers ;
- achever les interventions sur les espaces extérieurs afin de renforcer la sécurité des habitants et le désenclavement du quartier.

L'ensemble du programme s'établit à un coût d'investissement de 3 millions d'euros HT, cofinancé par l'ANRU, la Ville de Saint-Quentin, le Conseil Régional des Hauts de France, Partenord Habitat et la Banque des Territoires.

Le concours financier de la Ville sur l'opération dont elle sera maître d'ouvrage s'élève à 600 000 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame le Maire à finaliser la mise au point de la convention sur la base du projet annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration générale, à signer la convention relative au projet de renouvellement urbain de Saint-Quentin avec l'ensemble des partenaires du projet et toutes les pièces y afférentes.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n° 11. C'est une délibération très importante pour le quartier Europe mais également pour le quartier du Vermandois qui va fixer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Quentin.

C'est un nom barbare mais en réalité c'est un projet pour améliorer les conditions de vie des habitants essentiellement du quartier Europe puisque c'est le gros du projet. Je voudrais vraiment remercier Monique BRY et également Émilie BEURAIN et toutes les équipes qui ont travaillé sur le sujet. D'abord pour obtenir des fonds, pour négocier à la fois avec l'État, les bailleurs et pour avancer dans ce domaine.

C'est vraiment une chance d'avoir un programme aussi important qui va représenter 132 millions d'euros d'investissements dans ces 2 quartiers avec évidemment des sujets d'importance : 948 logements réhabilités, c'est colossal, ce qui veut dire 65 % du parc social du quartier de l'Europe. Pour vous donner un ordre de grandeur, par logement, sera dépensé en réhabilitation entre 47 000 et 65 000 euros, par logement, c'est dire si c'est important.

Ensuite il y aura des démolitions : 341 démolitions de logements, ce n'est pas le sujet le plus facile puisqu'évidemment derrière des démolitions il y a des familles, il y a des vies, il y a des histoires personnelles. L'objectif du programme c'est bien sûr d'améliorer les conditions de vie des habitants, mais nous devons être très vigilants à l'accompagnement personnel des familles qui sont concernées, dans leurs choix, dans l'écoute, dans leurs envies aussi, sur leur relogement dans le quartier, à l'extérieur du quartier, sur du programme neuf ou sur d'autres programmes. Il y aura 242 reconstructions, 171 dans le cadre du programme, plus 71 de droit commun avec les bailleurs et j'ajoute à cela qu'en dehors du programme de rénovation urbaine, nous avons toute une série de constructions de logements qui vont se faire dans la ville. De logement tout court, et de logement social aussi et je salue Freddy GRZEZICZAK et son action au niveau de l'OPAL puisque dans les années qui viennent l'OPAL va construire 170 logements sur la ville sur des terrains qui étaient des terrains à réinvestir en friche industrielle. On a déjà un compte d'à peu près 412 logements qui vont être reconstruits. C'est évidemment très important de dimensionner les besoins. Quand les familles sont arrivées dans leur logement, elles pouvaient parfois avoir beaucoup d'enfants. On peut avoir affaire à des personnes qui vieillissent, à d'autres besoins en terme d'accessibilité, en terme de taille de logement et il faut le prendre en compte. On va avoir, au sein de ce programme des constructions qui vont être très intéressantes, notamment le programme de CLESENCE « Les Maisons Marianne by CLESENCE » qui va être un nouveau mode de construction avec de l'inter générationnel à l'intérieur et du lieu de vie. On en aura une à côté du centre social Europe et on en aura une aussi dans le Faubourg d'Isle.

Voilà. 132 millions d'euros. Un co-investissement de la Ville, de la Région, de l'Agglomération de l'État, des bailleurs sociaux également et de la Caisse des Dépôts, bien évidemment partenaire incontournable. Avez-vous des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame le Maire. Sujet sur lequel nous avons déjà débattu mercredi mais effectivement il faut y revenir. J'ai pris en compte vos réponses de mercredi et j'ai de nouveau des questions sur ce sujet et des constatations qui n'ont, elles, pas évolué. En premier lieu, ce dossier il est vraiment d'une importance majeure pour beaucoup de locataires des quartiers concernés et il faut bien avoir à l'esprit que l'ANRU est un projet global qui ne concerne pas uniquement le logement mais aussi son environnement et comme en 2008 avec

le programme de l'ANRU qui avait existé dans le quartier Europe le logement social, là de nouveau, va payer à mon sens un lourd tribut. Je vais en premier lieu recontextualiser ce projet. Ce rapport établit un état des lieux social qui est très difficile pour les habitants des quartiers de Vermand et d'Europe parce qu'on y a les taux de chômage les plus importants de la Ville, je l'ai dit tout à l'heure le taux de chômage selon l'Insee à Saint-Quentin est de 25 % donc là on aurait des taux de chômage qui seraient plus importants. D'ailleurs nous y avons des revenus qui sont très faibles, le revenu médian est 733 € par mois dans le quartier Europe et 591 € par mois dans le quartier de Vermand, ce qui fait que dans ces deux quartiers le logement social y était très concentré : 88 % à Europe et 98 % à Vermand. J'ai là aussi bien noté la prospective attendue de rendre ces quartiers « attractifs », attractifs je le mets entre guillemets puisque c'est cité dans le rapport, avec pour objectif commun affiché pour les deux quartiers le désenclavement, cela peut s'entendre, la mixité, cela peut s'entendre et terme qui me déplaît mais vraiment fortement « la résilience » fut-elle urbaine, je rappelle que la définition de la résilience c'est « la capacité à surmonter les chocs traumatiques ». Vraiment, j'aimerais avoir des explications sur ce terme. Ce contexte étant établi, je vais m'intéresser maintenant à la place du logement social. Vous venez de le dire, 948 réhabilitations de logements avec donc, vous avez dit, environ 47 000 € en moyenne par logement. C'est dire si les réhabilitations ont tardé pour qu'on arrive à de tels niveaux financiers. On parle aussi de la vente de 63 logements, je ne sais pas s'ils se vendront, je sais que cela se vend assez mal mais donc c'est là aussi de la perte de logement social et on annonce donc 341 démolitions de logements sociaux pour seulement 171 reconstruits et ici réunis. Vraiment nous devrions avoir deux positions générales de principe sur cette question : premièrement, l'argent du logement social doit aller à la construction plutôt que la démolition lorsque c'est encore faisable et évacuations l'idée selon laquelle nous ne voudrions pas que l'espace où se trouvent certains immeubles soit moins dense, ce n'est pas la question, on le sait qu'au quartier Europe, il y a de la densité. On ne dit pas qu'il faut que cela soit moins dense, nous ce que l'on dit c'est que pour chaque logement détruit, un logement doit être reconstruit. Comme ça il n'y a pas d'ambiguïté. Qui plus est, nous n'allons pas se satisfaire de cette situation où l'on propose de démolir des habitations alors qu'on a assisté pendant des décennies à un désengagement de la Ville dont c'était alors une prérogative et du plus important bailleur social public Habitat Saint-Quentinois donc en matière de logement social. Je reviens sur cette question des 47 000 € voilà un exemple du désengagement qu'il y a eu puisque l'on est obligés de passer par 47 000 € de réhabilitation par appartement, c'est vraiment dire qu'il ne s'est rien passé pendant des années. Donc, pas de réhabilitation d'envergure de pans entiers du parc public qui a amené à un niveau parfois d'insalubrité telle que la seule solution proposée c'est la démolition. Et puis il faut le marteler tant que nécessaire, il y a eu des achats de friches par Habitat Saint-Quentinois pour des millions d'euros avec des pertes financières importantes ce qui a amené à la fusion-absorption d'Habitat Saint-Quentinois par Partenord, c'est à dire que nous avons perdu notre bailleur social local. Vous nous présentez ce projet comme très important, exceptionnel, financement national, mais là encore il n'améliorera pas la situation générale du logement dans le Saint-Quentinois. Alors oui on va avoir des logements neufs, tant mieux, je ne peux pas dire le contraire mais cela va entraîner de manière importante une perte de logements sociaux et également un relogement à certains ainsi que certainement une diminution du nombre de mètres carrés pour les locataires relogés. Alors au Conseil d'agglomération vous avez dit « bon, bin voilà effectivement maintenant il y a des personnes qui se retrouvent seules mais elles seront dans un appartement certainement plus petit mais peut-être que ce n'est pas la volonté des gens qui y habitent surtout quand on a affaire à des personnes âgées et qui ont des habitudes de vie ». On parle bien d'une baisse du confort de vie

estimée pour certains locataires. Là aussi j'en ai déjà parlé, on a des témoignages de gens qui nous disent, là aussi je vous invite à relire l'article du 23 juin 2021 de l'Aisne Nouvelle où là aussi il y a des témoignages de locataires qui ont une véritable angoisse par cette situation engendrée parce qu'ils vont être délogés. Ils vont être délogés et ils n'ont pas le choix et parmi ces gens-là, il y a beaucoup de personnes fragiles, il y a beaucoup de personnes âgées, il y a beaucoup de personnes en situation de handicap, et beaucoup de personnes en très grande précarité financière. C'est pour cela qu'on estime que ces locataires sont mis en situation d'insécurité et là encore j'affirme que ce rapport en rien ne peut les rassurer parce qu'il nous est dit d'une part que « sera pris en compte les besoins et les souhaits des habitants » mais sans données chiffrées. Mais on nous indique aussi que seulement 45 % des relogements se feront dans le même quartier. Il va falloir annoncer à des gens que plus d'une personne sur deux ne pourra plus habiter dans le quartier là où ils avaient leurs habitudes. Et ça donne lieu à une distanciation voire à une rupture du lien social et franchement la question là encore est loin d'être anodine, nous avons pu avoir les effets délétères de cette distanciation sociale lors des périodes de confinement. On nous dit aussi qu'il est une question je cite « de maîtriser l'évolution du reste à charge et de minorer le loyer pour le logement » donc c'est page 57 et il n'y a aucun engagement chiffré. Je vous ai posé cette question mercredi je n'ai pas eu de réponse, je vais donc vous la reposer. Le montant net des loyers des futurs logements sera-t-il identique à celui que payent actuellement les locataires. Moi je n'ai pas eu de réponse et quand je dis net c'est-à-dire le loyer et les charges parce que si on a des charges qui explosent la situation ne sera pas satisfaisante. En conclusion, puisque que nous avons assisté à un désengagement de la collectivité sur la question du logement social depuis des décennies, puisque ce projet prévoit une nouvelle baisse de l'offre de logements sociaux et puisque cela engendre une montée de l'insécurité des habitants nous nous positionnons contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Je vais donner la parole à Aïssata SOW. Il se trouve qu'Aïssata connaît bien le sujet.

Mme SOW – Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. Monsieur TOURNAY je voudrais vous répondre si vous me le permettez. Vos propos m'interpellent. Ils m'interpellent parce que j'ai vécu 25 années dans rue Gustave Eiffel, la résidence Ile de France. J'ai déménagé le 15 juillet dernier donc c'est très récent. Je pense que vous avez des propos quand vous relatez les faits des habitants, c'est une minorité d'habitants puisque je vous assure que la plupart ont hâte de partir et de changer d'environnement. Oublier les cafards, les punaises, l'urine, les excréments dans les cages d'ascenseurs, les pigeons, je vais m'arrêter là puisque la liste est très, très longue.

Effectivement il y a des interrogations, j'ai été une des premières à me poser des interrogations notamment concernant le déménagement : Où est-ce qu'on va nous emmener ? Où est-ce qu'on va aller habiter ? Comment ça va se passer ? Mais ce projet, il est très très très attendu, il est très bien accueilli par les habitants, et je parle en connaissance de cause puisque j'accompagne des voisins, régulièrement à la maison de projet, je suis régulièrement en contact avec Monique BRY ici présente avec CLESENCE et l'accompagnement est fait dans les meilleures conditions possibles. Les interrogations des habitants sont répondues, je parle pour ma part de ce je connais puisque je suis locataire CLESENCE, c'est vrai que l'accompagnement de Citémétrie est très positif en terme de questionnement des habitants. Les démarches de déménagement, moi j'en ai bénéficié, même si je suis l'une des premières et c'est un départ volontaire. Je peux vous dire que j'ai été accompagnée par une société pour ne

pas la nommer qui s'appelle « Démépool », le déménagement a été pris en considération. Tout ce qui est en terme de remboursement, d'ouverture d'EDF, de l'eau, du téléphone, tout ça est remboursé donc effectivement ce terme de résilience que vous avez employé j'aimerais le reprendre parce que « oui » il y a une certaine résilience. Il y a des habitants ici qui pensent qu'habiter dans ces logements cela fait partie de leur vie et que c'est comme ça et pas autrement. Effectivement c'est important, ce projet de déménagement il est très important et si vous le souhaitez je vous invite à venir dans le quartier, je pourrais vous y accompagner, voir des personnes qui ont hâte de quitter aujourd'hui les conditions dans lesquelles elles vivent. Merci.

Mme MACAREZ – Merci Aïssata SOW. En connaissance de cause. M. CALON. Merci beaucoup.

M. CALON – Merci pour votre intervention madame. Nous constatons avec soulagement ce projet. Ce que nous questionnons par contre c'est la dimension économique et de l'emploi local qui est absente des propositions. Alors en effet recréer des espaces de vie avec les contingences environnementales, éducatives et sociales est normal mais si vous n'y joignez pas la possibilité de créer de l'emploi local et de proximité nous connaissons la même configuration qu'un nouveau ouroboros : un serpent qui se mord la queue. Vivre dans un beau cadre, malheureusement ne suffira pas à redynamiser les quartiers. Donnons envie de vivre et d'entreprendre dans les quartiers. Nous sommes donc favorables à la convention et à la programmation de rénovation urbaine mais nous voudrions savoir comment vous comptez prendre en compte la question professionnelle. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Déjà, par les projets sur lesquels on travaille, on a parlé tout à l'heure du projet d'implantation, on peut parler également d'AMAZON. On veut évidemment que cela puisse bénéficier aux habitants de la Ville quels qu'ils soient. Ensuite dans le cadre de la rénovation urbaine on a une clause d'insertion sociale également avec la Maison de l'Emploi présidée par Jean-Michel BERTONNET, on aura donc de l'emploi local également. Maintenant, on ne travaille pas toujours exactement à deux secondes de chez soi, dans le quartier. Il faut que les habitants puissent être emmenés dans une dynamique, une dynamique territoriale, sur l'ensemble du territoire et ça c'est important.

Je remercie Aïssata SOW parce qu'elle est très très attentive à l'accompagnement des personnes. Ce que l'on sait dans ce dispositif c'est que « le train ne passera pas deux fois ». 132 millions d'euros c'est vraiment une chance pour les habitants de ce quartier. On a moins de moyens ici et si on ne les saisit pas on n'améliorera jamais la vie des habitants, c'est évident. Maintenant est-ce que l'on a dit que c'était un projet facile ? Est-ce que l'on a dit que l'on ne serait pas un peu enquiquinés à certains moments et que l'accompagnement ne prendrait pas du temps ? Que psychologiquement il faut avoir les bonnes réponses, la bonne attention et les bons services mis en place, évidemment. Je me souviens très bien que quand on a fait la cité d'urgence, j'étais à l'époque toute jeune collaborateur de Pierre ANDRÉ, la première réunion que l'on a faite avec les habitants dans l'ancienne cité d'urgence, il n'y avait pas de tomates, heureusement pour nous, sinon je pense qu'on les aurait prises sur la figure parce que les gens n'étaient pas forcément convaincus de ce que nous allions présenter, convaincus que l'on irait au bout. Cela faisait tellement longtemps qu'ils étaient dans le même environnement qu'ils n'osaient pas se projeter sur un autre champs de possible. A l'époque, Robert RENARD qui était Directeur Général d'Habitat Saint-Quentinois est allé les rencontrer, individuellement, est allé discuter. Je me souviens d'une famille, je ne suis pas là

pour citer des noms, mais une famille avec beaucoup d'enfants et ils ont échangé, ils ont discuté, ils se sont fait confiance. Et aujourd'hui, quand vous retournez sur la cité d'urgence et on a l'occasion plusieurs fois dans l'année d'aller échanger avec les habitants, ils s'y sentent bien. Et vous connaissez bien il me semble, Monsieur TOURNAY tout le secteur d'Artois-Champagne. Artois-Champagne c'est quelque part ce qui était avant l'ANRU, ce qui a donné l'idée à Pierre ANDRÉ et puis après avec Jean-Louis BORLOO en tant que rapporteur de la politique de la ville de créer ce dispositif. Et aujourd'hui cela vit bien. Quand j'étais arrivée ici, on nous disait toujours « à Artois-Champagne la police n'y entre pas et on n'a pas de condition de vie ». Aujourd'hui c'est un beau quartier. Donc c'est ça que l'on souhaite. Est-ce que les schémas d'avant, des années 60 ou 70 où l'on avait des grandes barres avec 200 logements, ce sont des schémas pertinents ? On a connu le confinement en plus, on a vu ce que cela pouvait donner quand vous n'avez pas de balcon, quand vous n'avez pas d'espace pour respirer, quand les enfants ne peuvent pas faire de bruit. C'est quand même très compliqué. Il faut que l'on puisse proposer autre chose. Maintenant, se projeter pour des familles qui ont toujours vécu dans un certain nombre d'espaces, ce n'est pas évident et il faut que la confiance soit là, et il faut que la réponse soit à la hauteur des questions qu'ils ont. Sur les questions de relogement Aïssata SOW a très bien répondu, puisqu'en fait c'est le détail qui intéresse les habitants. L'objectif est d'avoir des charges moins importantes à mètre carré constant puisque nous avons des bâtiments vieillissants, c'est d'avoir des charges moins importantes, et sur les loyers, pour un même nombre de mètres carrés ne pas avoir d'augmentation de loyer, c'est vraiment un présupposé extrêmement important. Un travail de mémoire va également se mettre en place. Pour nous c'est très important d'avoir le recueil de la parole. Avec Monique BRY et Marie-Laurence MAÎTRE, on va faire travailler la Compagnie l'Échappée en soutien des populations, il s'agit d'un travail culturel. On a également les 2 organismes qui sont missionnés par CLESENCE et par PARTENORD et nous avons au sein de la Maison des Projets, un lieu ouvert pour aller discuter. Il n'y a pas de question tabou des habitants à la Maison de Projets. Notre personnel est disponible et sur place, y compris le personnel des médiateurs, et c'est très important, que l'on puisse aussi se rendre au domicile des gens. Si vous ne votez pas, Monsieur TOURNAY, ce n'est pas au bénéfice de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Je vous répète les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure. Il faut tout d'abord se rappeler qu'il y a de la vacance dans le quartier, sur les tours qui vont être démolies vous avez déjà 12 % de vacances. Il faut le prendre en compte c'est très important. Et comme je vous l'ai dit, d'autres logements vont arriver : Cocteau avec l'OPAL, c'est démarré. Sur la rue Raspail on ne va pas tarder non plus, vous êtes en appel d'offre au niveau de l'OPAL, il n'y a donc pas que l'ANRU. L'ANRU c'est un domaine extrêmement important mais on avance aussi sur d'autres sujets, sur du logement de bonne gamme également parce qu'il en faut, il faut qu'il y ait de la mixité sociale et également du logement en PLS pour arriver sur d'autres secteurs. Moi je suis fière de ce programme, on va devoir le suivre, on la sait avec Monique BRY tous les jours. Des choses pas faciles nous allons en vivre c'est certain, mais à la fin, je souhaite que l'on soit fiers de se dire « on a contribué à une amélioration de la vie des habitants ». Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Je vous remercie. J'entends ce que vous me dites et, Madame SOW, je prends avec beaucoup de considération ce que vous dites, je le prends d'autant plus avec des considérations que je le connais suffisamment le quartier parce que ma grand-mère y a habité de longues années, elle habitait dans l'immeuble Marconi donc je connais, je connais aussi la situation, je connais encore beaucoup de gens qui habitent dedans. Vous nous parlez de

cafards, vous nous parlez de rats, vous nous parlez d'immeubles qui se dégradent, et bien entendu que c'est intolérable. Bien sûr que c'est intolérable mais la question que l'on pose depuis un moment c'est « pourquoi est-ce que l'on est arrivé à cette situation ? Pourquoi il n'y a pas eu d'entretiens suffisants, de moyens suffisants de la part des bailleurs sociaux pour que l'on n'arrive pas à cette situation ? Pourquoi est-ce que l'on est obligés d'attendre d'avoir un tel niveau de dégradation pour se dire maintenant là ce n'est plus possible, il faut qu'on en finisse. J'entends aussi, vraiment, votre question de la résilience et j'entends que ça vous parle mais j'entends aussi d'autres personnes, samedi j'étais à une réunion où il y avait aussi, ce n'était pas une réunion strictement là-dessus mais il y avait des locataires et le sujet était évoqué mais je peux vous assurer que c'est un véritable crève-cœur pour certains de savoir qu'ils vont perdre leur place dans leur quartier, qu'ils vont perdre leurs voisins, qu'ils vont perdre leurs habitudes. Voilà. On n'est pas contre le fait qu'on ait des logements qui soient de meilleure qualité et qu'ils soient plus espacés, mais voilà ne nous faites pas ce procès, ce n'est pas ce que l'on dit. Nous on veut qu'il y ait une offre du logement social qui soit au moins aussi conséquente que ce que l'on a. Et je n'ai pas eu de réponse sur la question des loyers.

Mme MACAREZ – Ce que je vous ai dit, c'est que les loyers, au même nombre de mètres carrés, n'augmentent pas. Si on prend moins, on va payer moins évidemment.

Sur les situations dont vous avez parlé, on ne les sous-estime pas et on se doute que c'est difficile.

Ce que je vous invite à faire quand vous connaissez des situations de gens qui se posent des questions, c'est que l'on puisse les rencontrer. Les bailleurs doivent faire leur travail mais nous on est là pour ça. Et c'est bien l'objectif de la Maison de Projet, qu'elle soit une porte ouverte pour venir échanger, puis accompagner au fur et à mesure pendant tout le temps de ce programme. Aïssata.

Mme SOW – Monsieur TOURNAY. Je voulais préciser que la vétusté des logements, effectivement elle existe, mais il y a aussi tous les comportements déviants aussi de certaines personnes, certains locataires qui y vivent et qui fait qu'on en est arrivés aujourd'hui là où on est arrivés. Et par rapport aux personnes qui se posent des questions franchement conseillez-leur d'aller à la Maison des Projets et on leurs répondra et on les rassurera.

Mme MACAREZ - Monsieur JAN.

M. JAN - Oui très rapidement. Quand vous parlez de garantie de maintien des loyers au nombre de mètres carrés, est-ce que vous incluez les charges dedans, notamment je pense au chauffage notamment puisqu'actuellement c'est du chauffage collectif et on sait l'impact que le chauffage individuel peut avoir notamment avec les augmentations des prix de l'électricité qui sont passées et qui continuent d'arriver.

Mme MACAREZ - Je veux bien qu'on nous prête toutes les mauvaises intentions du monde, c'est quand-même assez incroyable, l'objectif c'est que ce ne soient plus des passoires thermiques. Si ce ne sont plus des passoires thermiques c'est qu'au niveau des charges on est gagnants, on ne va pas aller proposer des trucs pour que ce soit plus compliqué qu'avant. Monique BRY.

Mme BRY - Monsieur JAN, Monsieur TOURNAY, j'entends bien, vous nous dites évidemment que pour beaucoup de personnes c'est un crève-cœur etcetera. Bien évidemment que pour certains c'est délicat. Quant aux charges, je viens de vous dire, et Madame le Maire vous a dit, « entre 47 000 et 65 000 euros de travaux par appartement ». Il est bien évident que l'isolation entre en grande partie dans cette somme et il y a bien évidemment un changement de chauffage qui fera que les personnes auront des charges beaucoup moins élevées qu'elles ne paient actuellement.

Mme MACAREZ - Nous allons voter. Qui est contre ce programme ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

### Délibération 12

#### FINANCES

#### **Programme de réussite éducative - Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de subvention signée le 6 Septembre 2021 entre le C.C.A.S et le Préfet délégué départemental de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires,

#### CONSIDERANT :

- Que la gestion administrative du Programme de Réussite Educative (P.R.E) est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

- Que la Ville soutient ce programme comme axe fort de sa politique éducative,

- Que sa gestion opérationnelle est confiée en totalité à la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse de la Ville de Saint-Quentin,

- Qu'en conséquence, il est nécessaire de définir les conditions de remboursement par le CCAS à la Ville des moyens mis à disposition dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière ci-annexée conclue entre la Ville et le CCAS et tous documents relatifs à cette affaire.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°12. Programme de Réussite Éducative. Il s'agit de la signature d'une convention financière dans le cadre des reversements entre la Ville et le CCAS sur la Réussite Éducative. Rien de particulier à souligner sauf qu'en dehors de cela on a des beaux locaux pour la Réussite Éducative, Françoise JACOB et que l'on va accompagner deux fois plus d'enfants cette année et ça c'est une bonne nouvelle. On a 18 clubs « Coup de Pouce » et à peu près 160 enfants qui seront accompagnés en parcours individuel dans les nouveaux locaux de la rue Theillier Desjardins. Avez-vous des questions ? Non. Qui et contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 13

**ENFANCE JEUNESSE**  
**Labellisation d'un Espace d'Information Jeunesse.**  
**Rapporteur : Mme le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article 551-1 qui définit le Projet Educatif de Territoire ;

Vu l'article 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté 2017-86, du 27 janvier 2017 ;

Vu les Recommandations du Conseil de l'Europe CM/Rec (1990)7 et CM/Rec (2010)8 concernant l'information et le conseil pour les jeunes.

Dans un contexte où l'insertion des jeunes représente un enjeu sociétal pour notre territoire, tant d'un point de vue économique que citoyen, la volonté de la Ville de Saint-Quentin est d'accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie, la réussite et l'épanouissement.

A ce titre, la Ville souhaite s'engager dans **une démarche de labellisation par l'État d'un Espace d'Information Jeunesse** dédié aux jeunes de 13 à 29 ans avec pour ambition de créer, au sein de son Pôle Jeunesse, ce **service de proximité** complémentaire, inexistant sur la Ville actuellement.

La labellisation répond à un cahier des charges précis et se matérialise par un arrêté du Rectorat académique Hauts-de-France. Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

L'Espace Information Jeunesse sera un lieu d'accueil et d'écoute au service de tous les jeunes, leurs familles et les professionnels.

Il permettra notamment de :

- bénéficier des avantages et services inhérents à l'appartenance au réseau Information Jeunesse ;
- créer du lien entre les différents partenaires locaux afin de regrouper l'information et ainsi permettre une meilleure lisibilité auprès des jeunes, dans leurs démarches, leurs projets, quel que soit leur situation et leur demande ;
- permettre une mobilité de l'information et un accès pour tous à l'information jeunesse par le biais des animations, des forums et des expositions sur différents lieux ressources du territoire ;
- faciliter l'accès à l'information concernant des démarches hors territoire (études supérieures, vie étudiante, logement, jeunes travailleurs...) ;
- développer la prévention auprès des jeunes en lien avec les services et structures compétentes, concernant les dépendances, la sexualité, le bien-être.

Cet Espace Information Jeunesse sera situé au rez-de-chaussée de l'espace Victor Basch.

Il sera animé par les 3 chargés de missions du Pôle Jeunesse.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame le Maire à s'engager dans une démarche de labellisation d'un Espace d'Information Jeunesse ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent et à accomplir toutes formalités en résultant.

\*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 13. Labellisation d'un Espace Information Jeunesse. C'est un projet de mandat important. Cela faisait partie des propositions que nous avons faites à la population lors de l'élection municipale avec Françoise JACOB et l'ensemble des équipes. On se disait qu'il manquait vraiment un espace pour les projets de la jeunesse en Ville, adapté à une jeunesse qui grandit et pas seulement pour les plus jeunes. Nous allons donc ouvrir un espace jeunesse en centre-ville à l'espace Victor Basch, avant la fin de l'année. Et pour que le programme soit bien cadré nous souhaitons pouvoir avoir la labellisation « espace information jeunesse » sur l'accompagnement des 13 à 29 ans. C'est une labellisation qui se matérialisera par un arrêté du rectorat de la région académique des Hauts-de-France pour un label qui serait attribué pendant 3 ans. C'est donc ce que nous vous proposons. Il y aura un soutien aux projets mais aussi un accueil bienveillant de la jeunesse. Pour nous, c'est aussi très important de réactiver le conseil municipal des jeunes et je remercie tout à la fois Françoise JACOB, Thomas DUDEBOUT et Julien ALEXANDRE qui va suivre le conseil municipal des jeunes et j'en profite pour indiquer que nos concitoyens sont les bienvenus dans les instances de démocratie participative, y compris le conseil municipal des jeunes. On n'a pas pu avancer très vite avec la crise sanitaire puisqu'il n'était pas possible de se réunir mais désormais, tout est lancé. Ces candidatures peuvent arriver jusqu'au mois d'octobre, des réunions publiques vont se tenir dans les jours qui viennent, avant un tirage au sort au mois de novembre mais Thomas DUDEBOUT veut peut-être rappeler ce que nous avons comme instances et leur importance.

M. DUDEBOUT – Merci Madame le Maire. Oui en effet c'est le moment du renouvellement, la crise sanitaire n'a pas permis de le faire précédemment, enfin on y arrive. L'ensemble des instances de démocratie participative des conseils citoyens sont renouvelés. On a déjà depuis 2014 : 8 conseils de quartiers, un conseil des jeunes, un conseil de la vie associative, un conseil des seniors. Il y a aussi deux nouvelles instances qui se créent : conseil de l'environnement et du développement durable ainsi que le Conseil du handicap. Il est possible pour les personnes qui souhaitent s'investir de candidater, on a jusqu'au 22 octobre pour le faire, et le 8 novembre au Palais de Fervaques il y aura le tirage au sort pour composer l'ensemble de ces instances. Alors à toutes celles et ceux qui ont envie de s'investir dans la Ville, d'apporter des idées, de monter des projets, de mettre des dynamiques d'animation, de s'engager pour son cadre de vie, pour s'engager pour l'aménagement du territoire, on leur dit que la porte est grande ouverte et que l'on sera très heureux de les accueillir donc ils peuvent passer à l'Espace Citoyen et il y a aussi tous les renseignements sur le site internet de la Ville. Merci beaucoup.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette labellisation ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Tout ce qui peut contribuer à informer la jeunesse est indispensable. Cependant nous rappelons qu'un point Information Jeunesse a déjà existé dans les années 2000 et aussi afin que ce lieu soit vraiment attractif nous pensons qu'il serait plus

opportun qu'il ne se trouve pas dans un lieu administratif. En effet, les bâtiments institutionnels peuvent avoir un effet repoussoir ce qui serait totalement à l'inverse de la démarche donc un local en plein centre, proche d'un établissement scolaire, et bien entendu accessible, serait idéal. Petite expérience, en 2009, j'étais moi-même jeune travailleur en Poitou-Charentes et il se trouve que je vivais dans un foyer de jeunes travailleurs qui était juste à côté d'un Point d'Information Jeunesse et cet espace, c'est vrai, a permis de connaître plus rapidement une ville inconnue, de créer du lien social et de s'investir pleinement dans la vie de La Rochelle. Donc j'espère vraiment que ce Point Information Jeunesse permettra le même dynamisme pour les jeunes Saint-Quentinoises et Saint-Quentinoises. Et la crise sanitaire vient d'être évoquée par Monsieur Thomas DUDEBOUT, ce serait aussi l'occasion de s'assurer qu'ils aient un suivi après cette terrible épreuve pour la jeunesse, on en a assez peu parlé je trouve dans les médias, donc faisons attention à eux aussi par ce Point d'Information.

Mme MACAREZ - Vous allez être exaucée. C'est un point central, desservi par les transports en commun, proche d'établissements scolaires, qui est sur le passage des jeunes et j'espère que le hall ne va pas les effrayer mais je ne le crois pas et ce sont les jeunes qui ont décidé de l'aménagement. Avec la direction de Dany MARQUETTE, avec Laurence GUICHARD, un travail fait cet été avec un groupe de jeunes pour que ce soit vraiment leur lieu. L'objectif ce n'est pas de décider à leur place de ce qu'ils veulent, mais que ce soit eux qui puissent être dans la dynamique, à la fois sur les projets mais aussi sur l'aménagement. Tout cela a été fait avec eux bien évidemment. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 14

#### ENSEIGNEMENT

#### **Dispositif "petits-déjeuners" dans les accueils péri et extra scolaires. Rapporteur : Mme le Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'Etat finance les petits-déjeuners gratuits à l'école. Cette mesure fait partie des promesses inscrites dans le plan pauvreté et concernera à terme "100.000 enfants" dans les "territoires prioritaires".

L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

A Saint-Quentin, deux écoles volontaires participent au dispositif à raison de deux jours par semaine pour tous les élèves de maternelle.

A l'avenir, ce dispositif pourra être étendu aux écoles qui en feront la demande.

La ville souhaite par ailleurs étendre les petits déjeuners à l'ensemble des garderies scolaires qu'elle gère et, à terme, à d'autres temps périscolaires et extrascolaires.

Les modalités d'attribution de la subvention versée par l'Education Nationale doivent faire l'objet de la signature d'une convention qui en règle les conditions de versement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'entrée d'une nouvelle école ou d'une nouvelle activité périscolaire ou extrascolaire ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toute formalité en résultant.

\*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 14. Dispositif petits-déjeuners dans les accueils péri et extra-scolaires. Nous avons le 28 juin dernier, chère Françoise JACOB, déjà voté pour conventionner avec l'Éducation Nationale dans les écoles volontaires pour avoir un petit-déjeuner gratuit. Jusqu'à présent nous avons deux écoles volontaires, l'école CLIN et l'école Henri Arnould. Ces derniers jours, nous avons eu connaissance d'une troisième école volontaire, c'est l'école Corrette, qui nous rejoindra après les vacances de la Toussaint. Pour avoir un dispositif plus important, comme c'est sur la base du volontariat, nous avons proposé que ça se fasse aussi dans les garderies municipales avec nos agents. Toutes les garderies municipales de la collectivité proposent donc deux fois par semaine ce petit-déjeuner gratuit, qui permet à la fois de veiller à l'équilibre alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Evidemment si la question venait, on fait attention, si dans une école il y a le dispositif et s'il y a aussi une garderie, on ne va pas donner 2 fois, parce qu'il peut toujours y avoir des enfants qui ont faim 2 fois, donc il faut aussi faire attention et y veiller. Potentiellement, dans les garderies, 813 enfants sont inscrits, mais généralement, nous recevons chaque jour 170 enfants dans les garderies de la Ville, puisque c'est à la carte, en fonction des possibilités ou des souhaits des parents. J'en profite pour indiquer également et je voudrais remercier les services, que nous avons eu une forte affluence en cantine cela a été difficile à maîtriser dans le sens où les inscriptions n'étaient pas faites. On n'avait pas de surplus à la rentrée scolaire, on commence donc la rentrée scolaire tranquille et quelques semaines après, on se prend une montée de demandes d'inscriptions. Nous avons réussi à accueillir 150 enfants

supplémentaires en cantine tous les jours depuis le début de l'année. Nous avons encore des demandes qui étaient difficiles à anticiper, on continue donc à travailler sur le sujet pour accueillir plus d'enfants, la seule limite que l'on a étant la place. Avoir du personnel ce n'est pas la difficulté là où il y a de l'espace mais il n'y a parfois plus de place pour accueillir des enfants et en 5 ans on a augmenté le nombre de places en cantine de 300, ce qui est quand même assez conséquent. Avez-vous des questions ? Pas de question. Monsieur CALON.

M. CALON – Merci. On se réjouit que les enfants puissent déjeuner le matin même si on peut bien sûr être touchés par le fait que ces enfants arrivent le ventre vide à l'école. J'avais une question : 1 001 enfants sont concernés par ce dispositif. Quel ratio cela représente-t-il par rapport au nombre d'enfants de cette tranche d'âge dans la Ville. Merci.

Mme MACAREZ – Cela doit faire à peu près 1 sur 5 je pense. Sur le potentiel, après il faut voir combien sont là tous les jours. Pas d'autre question ? Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

### Délibération 15

#### **AFFAIRES CULTURELLES Passeport Culturel. Rapporteur : Mme le Maire**

L'accès à la Culture pour tous est un des enjeux de la politique culturelle de Saint-Quentin.

La Direction des Affaires Culturelles, via le pôle Jeunesse, souhaite candidater au label « Objectif 100% EAC » et faire partie des villes-laboratoires. Le passeport culturel est un des éléments essentiels à la labellisation.

Ce label attribué par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) est remis aux villes et aux collectivités qui s'engagent dans la démarche de généralisation d'un parcours structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année.

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'action *À l'école des Arts et de la Culture de 3 à 18 ans*, lancé en 2018 par Françoise Nyssen et Jean-Michel Blanquer. Il a pour objectif de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité par le renforcement des enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Le passeport culturel est un outil de mémoire des pratiques culturelles de l'enfant construit progressivement au cours de sa scolarité.

Il suit l'élève tout au long de sa scolarité : du cycle 1 à la Terminale, retrace son parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (rencontres, pratiques et connaissances) et prend en compte tous les temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial).

Dans un premier temps, pour l'année scolaire 2021-2022, le passeport sera expérimenté par les élèves de primaire de la Cité éducative, soit les écoles Paul Bert, Pierre Laroche, Robert Schuman, Alfred Clin, Ferdinand Buisson, Georges Bachy et Maria Montessori, soit un quart des effectifs en primaire.

Puis, pour l'année scolaire 2022-2023, il sera étendu à tous les élèves de toutes les autres écoles de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'un Passeport Culturel ainsi que toutes les pièces y afférentes et à accomplir toutes formalités en résultant.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°15. Passeport Culturel. Il s'agit de proposer la mise en place d'un Passeport à tous les établissements scolaires de la Ville. Je donne la parole à Marie-Laurence MAÎTRE.

Mme MAÎTRE – Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Nous parlions tout à l'heure de la jeunesse, de donner aux enfants tout d'abord d'une certaine manière expérimentale sur les secteurs Montaigne – Hanotaux à savoir les établissements Paul Bert, Schumann, Laroche et pour Hanotaux : Clin, Buisson, Bachy et Montessori. Qu'est-ce que ce passeport Culturel si ce n'est un outil de mémoire visant à retracer le parcours d'éducation artistique et culturel qui représente d'ailleurs l'un des quatrièmes parcours de l'enfant dès son entrée à l'école. C'est inutile de vous dire à quel point ceci est indispensable et essentiel dans la politique culturelle que nous portons, parce que cela va être une véritable ouverture à la culture et surtout permettre à l'enfant ensuite de s'en servir comme d'un outil lui permettant peut-être de trouver une vocation professionnelle en tous les cas. Et l'idée, bien évidemment, va aller jusqu'au CM2 et au-delà, tout porte à croire que ce serait sous forme numérique. L'idée est de monter ce travail, c'est un travail en amont avec les conseillers, les inspecteurs pédagogiques, les référents des cités éducatives et les centres sociaux. Une chose très importante et puisque nous parlons d'ouverture à la culture, si vous me permettez, je souhaiterais faire un petit retour et aborder le festival street art qui est de notre actualité aujourd'hui.

Mme MACAREZ – On commence à découvrir sur les murs de la Ville un certain nombre de belles choses.

Mme MAÎTRE – Nous avons donc accueilli pas moins de 16 artistes au global, nous avons actuellement 8 œuvres qui sont encore en cours. Je précise également que cela correspond à un travail qui touche tous les quartiers de la Ville, pour les aficionados je vous invite à aller les découvrir puisque pour ceux qui sont en cours, il y en a une rue de la Nef d'Or, rue de Mulhouse, rue Jean Baptiste Clément, à l'école Laroche, au collège Montaigne, rue de Mayenne, route de Dallon et rue d'Isle également. Et il y en a encore 5 à réaliser, ce jusqu'au 2 octobre. Rue Quentin Barré, un autre mur de l'école Laroche, rue Jules Guesde, rue de la Chaussée Romaine et également les plots de la rue Émile Zola. Ce sont également des animations culturelles qui se sont produites sur l'ensemble du week-end. Nous avons accueilli plusieurs centaines de personnes à la fois dans des ateliers différents, nail art et tatous éphémères. Également les représentations d'un spectacle jukebox qui a attiré pas mal de personnes. Nous avons également eu un certain nombre d'enfants présents sur les ateliers qui ont été menés notamment à l'école de dessin puisque nous étions avec une jauge bien précise, nous avons d'ailleurs dédoublé ces ateliers. Et nous avons également mené un atelier sur de la danse africaine en collaboration avec la Manufacture et qui a vu le jour sur la place de l'Hôtel de Ville hier. Juste pour terminer, 2 animations cette semaine : mercredi, un sport urbain avec les échassiers acrobatiques, un atelier graff sur carton, sur tee-shirt qui d'ailleurs est mis en place par le CROUS d'Amiens et également visite guidée par l'Office de Tourisme sur le sujet puisque nous avons maintenant un passif et très heureusement d'ailleurs puisque c'est la 7ème édition ; et le 2 octobre, un atelier de customisation des bombes aérosols et du sport urbain VTT. Je précise que ce festival a été lancé à la médiathèque rue des canonnières avec une exposition de l'artiste local Free Squad H que je vous invite à découvrir, je vous remercie.

Mme MACAREZ – Et illustration du type d'activités qui peut être fait dans le cadre du Passeport également. Avez-vous des questions ?

Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Nous sommes très contents de voir que l'un des objectifs de campagne de l'Alternative pour Saint-Quentin a été repris par la municipalité actuelle et nous vous félicitons de votre engagement envers l'art et la culture et nous voterons positivement pour ce rapport. Nous savons combien ils peuvent participer à l'émancipation, l'enrichissement de la pensée et de l'imagination. S'il permet d'orienter aussi des enfants vers des associations culturelles telles que l'école Maurice Quentin de la Tour, par exemple, c'est aussi un plus pour la citoyenneté de chaque jeune enfant. Nous faisons donc la proposition que tout mineur de moins de 16 ans ait un accès gratuit à toute association culturelle Saint-Quentinoise. Cependant nous n'oublions pas plusieurs choses : le plan d'action dit « à l'école des Arts et de la Culture de 3 à 18 ans » a été lancé par Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre du gouvernement MACRON. Nous savons que quoi qu'il puisse en dire, ce gouvernement et ses représentants œuvrent en premier lieu pour le capital, la finance, les grandes fortunes et les grosses entreprises. Nous ne pouvons que nous méfier de tout ce qui émane d'eux. Trop souvent la culture a servi à deux choses : divertir le peuple et assurer la distinction sociale. Trop souvent elle sert à distraire, à faire oublier le quotidien, elle sert à apaiser et à détourner l'attention. Trop souvent elle s'énonce comme la bonne culture, dite la culture des élites, versus la mauvaise culture dite la culture du peuple. Elle se dispense de façon verticale depuis ceux qui savent vers ceux à qui l'on apprend. Alors qu'elle devrait être vivante, horizontale et chorale. La seule formule maladroite qui se répète tout au long de ce Passeport Culturel comme disent les adultes sonne à nos oreilles comme terriblement

infantilisante. C'est certainement une idée de quelques responsables de communication qui trouvaient ça cool. Il n'en reste que c'est malvenu et que ça fait bien écho à ce que nous venons de dire, que c'est une culture faite à la verticale. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi bien évidemment avec les actions que vous allez mettre en place. Nous n'oublions pas non plus que Madame le Maire vous vous êtes félicitée récemment de l'ouverture prochaine d'un entrepôt AMAZON prêt de chez nous, au motif que celui-ci créerait des emplois. Oui, c'est vrai. Mais quels emplois et pour quel monde ? Les librairies indépendantes disparaissent lentement, mais inexorablement. Au profit d'un monde où tout devrait aller toujours plus vite. Un monde de divertissement constant. Un monde pourtant où le burn-out et où le stress au travail est de plus en plus présent. AMAZON est le fossoyeur des librairies et du commerce local de proximité. AMAZON ne fait pas de la culture, AMAZON n'est là que pour son propre profit. Nous voyons là un grand écart éthique de votre part et un manque de cohérence. Il manque de surcroît un volet majeur à ce Passeport Culturel. Celui de la culture politique. Les hommes et les femmes politique de tous bords ont réussi depuis plusieurs années à provoquer un désintérêt de la chose politique. Nous pensons qu'il devrait être du devoir des élus de l'éducation et de toutes les instances en place de réparer et de réimpulser une véritable culture politique qui permettrait aux jeunes gens de devenir des citoyens véritablement libres, conscients et acteurs au quotidien de la vie politique de leur pays. La culture oui, mais elle ne doit pas être la culture pour la culture, cela nous apparaît comme un petit objectif. Il se peut que l'objectif de cette démarche et les activités qui en découlent soient réellement émancipatrices pour tous les jeunes Saint-Quentinoises et Saint-Quentinoises mais pour l'heure trop de marqueurs venant tant de ce gouvernement actuel que de votre majorité nous poussent à rester méfiants quant aux réels objectifs de ce plan culture. Enfin nous aurions préféré que cette action soit portée par la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des communes qui appartiennent au dispositif EPCI. Ce n'est pas parce que l'on est dans le monde rural que l'on ne peut pas avoir accès à la culture d'autant plus de beaucoup des enfants qui sont dans ces villes seront ensuite dans les établissements scolaires du Saint-Quentinois. Et cela aurait permis encore plus de mixité sociale et culturelle, ce qui aurait une stratégie encore plus judicieuse.

Mme MACAREZ – Madame DUJANCOURT, je suis assez respectueuse des souhaits des Maires de l'agglomération, et la culture ne fait pas partie des sujets qui sont partagés puisque s'ils souhaitent continuer leurs propres actions sur leurs compétences, cela nous va très bien comme ça. Nous avons justement demain matin une réunion sur un contrat ruralité que Marie-Laurence MAÎTRE négocie avec la DRAC.

Je ne vais pas faire trop long. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit, mais je retiendrai que vous soutenez notre opération de Passeport Culturel et c'est bien ça le principal. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

## Délibération 16

### ENVIRONNEMENT

#### **Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la société QUADRAN.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

La société SAS QUADRAN a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de cinq éoliennes et de deux postes de livraison et de construire des ouvrages de transport de l'électricité sur la commune d'ALAINCOURT.

Une enquête publique est donc ouverte du 4 octobre au 19 octobre 2021 inclus sur le territoire de la commune d'ALAINCOURT relative à cette demande d'autorisation environnementale.

Les communes d'ALAINCOURT, BENAY, BERTHENICOURT, BRISSAY-CHOIGNY, BRISSY-HAMEGICOURT, CASTRES, CERISY, CHATILLON-SUR-OISE, ESSIGNY-LE-GRAND, GAUCHY, GIBERCOURT, GRUGIES, HARLY, HINACOURT, HOMBLIERES, ITANCOURT, LY-FONTAINE, MESNIL-SAINTE-LAURENT, MEZIERES-SUR-OISE, MONTECOURT-LIZEROLLES, MOY-DE-L' AISNE, NEUVILLE-SAINTE-AMAND, REGNY, RENANSART, RIBEMONT, SAINT-QUENTIN, SERY-LES-MEZIERES, SISSY, URVILLERS et VENDEUIL sont concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique et leurs conseils municipaux consultés.

Considérant que le département de l'Aisne supporte déjà une part importante de l'implantation des éoliennes au niveau national ;

Considérant également, après examen des documents présentés par la société que ce projet présente un impact majeur sur l'environnement, notamment en termes de nuisances visuelles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la SAS QUADRAN.

\*

Mme MACAREZ – rapport n°16. Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt. C'est un dossier que nous avons déjà vu en 2019 mais qui a été modifié. On avait déjà été appelé à prononcer un avis, nous avons mis un avis défavorable. Au niveau de la

Communauté d'Agglomération nous avons décidé, avec les Maires de l'Agglo, de ne pas donner autorisation à de nouveaux programmes. Simplement quand il y avait des modifications de programmes existants, ce que nous avons fait sur Clastres, puisque les éoliennes étaient là depuis longtemps, de permettre leur modification, mais pas de nouveaux dossiers.

Ce qu'il faut savoir c'est que la commune d'Alaincourt en revanche est favorable au projet. Je vous propose un vote défavorable mais bien sûr chacun peut voter évidemment en conscience. Monsieur JAN.

M. JAN – Les éoliennes sont une coûteuse pollution. Un symbole de propagande faussement verte qui bat son plein actuellement. Sauf dans les sites très venteux, les éoliennes ne sont pas avantageuses. C'est même une pollution, une pollution visuelle pour nos paysages et une pollution sonore. Installées maintenant en mers et en forêts elles détruisent les fonds marins et saccagent nos arbres ; pour quels bénéfices ? La quantité d'énergie et de matériaux nécessaires à leur construction est considérable. L'amortissement pour la collectivité est très incertain. Le comble puisque le vent ne souffle que par intermittence, il faut les compléter par de l'électricité provenant de centrales, par exemple au gaz. Pour certains investisseurs les éoliennes constituent un pactole en subventions et déductions fiscales. Pour l'utilisateur et le contribuable c'est et ce sera toujours plus de hausses de tarifs, de taxes. Les capitalistes verts déploient une propagande et une pression inouïe notamment vis-à-vis des élus locaux. Ne nous laissons pas duper. Une fois n'est pas coutume, nous sommes d'accord sur ce rapport. Peut-être pas pour les mêmes raisons. Nous voterons donc pour cet avis défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes dans le Saint-Quentinois.

Mme MACAREZ – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Oui, merci. De façon répétitive vous votez contre l'implantation d'un parc éolien. Deux arguments expliquent cela : vous considérez que le Département de l'Aisne supporte déjà une part importante de l'implantation des éoliennes au niveau national. Peut-être que le territoire aussi permet ce développement. S'il y a plus de vent dans l'Aisne, c'est normal, on ne peut pas comparer un département à un autre. Donc l'argument n'est pas recevable. Vous dites également que ce projet présente un impact majeur sur l'environnement notamment en termes de nuisances visuelles. Mais ce document n'est pas présent dans le rapport donc il ne nous permet pas nous d'avoir un avis. Alors sur la question de l'éolien, il est indispensable effectivement de tenir compte de plusieurs critères. Nuisance visuelle, nuisance auditive, menace pour la biodiversité. On ne peut implanter des éoliennes de façon désordonnée comme c'était encore le cas. Il serait d'ailleurs le temps d'avoir une vision globale sur le renouvelable au niveau national en concertation avec les citoyens et les citoyennes afin d'avoir une répartition cohérente et juste des installations. Cette question de l'éolien appelle plus globalement à s'intéresser à la question de l'électricité. Vous souhaitez augmenter la consommation électrique à travers le soutien au robot numérique, à la voiture électrique. Alors comment produire cette électricité ? Certes cette question dépasse le cadre de l'assemblée mais nous pouvons nous la poser. Vous la posez-vous ? Vous êtes dans une posture de refus systématique et vous ne proposez aucune alternative. Pour notre part, nous préférons travailler davantage sur les économies d'énergie, la sobriété numérique, la diminution de l'utilisation de la voiture. Sur un plan national, la gestion de l'énergie devrait être publique. C'est quand même l'énergie qui a permis à nos sociétés de se développer à ce point. Ce domaine fondamental ne devrait pas être laissé au privé et faire l'objet d'une gestion

rigoureuse par l'État en lien avec les régions, les associations, les coopératives. A ce titre, l'avantage des énergies renouvelables est qu'elles permettent d'avoir une électricité utilisable localement contrairement à l'électricité d'origine nucléaire. Nous espérons que cette question fera l'objet de débats lors des prochaines échéances. Alors revenons-en à ce projet. C'est la société QUADRAN qui porte ce projet. Elle a été créée en 2013, elle appartient désormais au groupe TOTAL. Cette entreprise est renommée TOTAL QUADRAN en 2019 puis TOTAL ENERGIE RENOUVELABLE en 2021. Pourquoi est-ce que cela n'est pas précisé dans le rapport que c'est TOTAL qui porte le projet ? TOTAL c'est un groupe qui a fait du lobbying afin de bloquer les mesures de lutte contre le réchauffement climatique. De plus, TOTAL a été condamné par la justice pour des faits de corruption. TOTAL est une grande entreprise française mais cela ne doit pas justifier de ne pas se soumettre à la loi. Nous savons que les questions énergétiques sont des questions géopolitiques de premier plan, mais nos entreprises doivent être exemplaires. De plus TOTAL continue d'investir massivement dans les énergies fossiles, notamment le gaz, ce n'est donc pas l'acteur le mieux placé pour participer au développement des énergies renouvelables. Vous nous auriez dit que TOTAL portait le projet nous avons là un argument recevable pour nous opposer à cette implantation. Donc pour une fois nous voterons comme vous, contre ce projet.

Mme MACAREZ – Très bien c'est entendu. Vincent SAVELLI.

M SAVELLI – Madame le Maire, mes chers collègues. Effectivement dès que vous quittez Saint-Quentin, que ce soit au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest le paysage de notre Haute Picardie s'est complètement transformé. Il y avait des champs, des bois, des forêts et vous n'avez plus en horizon ou à proximité que des horreurs métalliques. Sur le principe, je ne suis pas foncièrement contre des éoliennes mais à ce moment-là, que l'on fasse, excusez-moi, comme aux États-Unis, où j'ai vu dans des endroits déserts, des mines, excusez-moi, d'éoliennes. C'est-à-dire un regroupement. Mais 4, 5, 6 éoliennes par commune je suis stupéfait que les verts écologistes aient pu tolérer et encourager ce système qui déforme complètement notre nature française. Merci.

Mme MACAREZ – Xavier BERTRAND.

M. BERTRAND – Je voterai contre Madame le Maire. Les éoliennes y en a marre.

Mme MACAREZ – Alors juste que cela fait partie des petits votes qui sont toujours un peu compliqués. On a proposé un avis défavorable.

Qui est contre l'avis défavorable aux éoliennes ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Donc on a voté contre les éoliennes d'Alaincourt.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Michel MAGNIEZ ne prend pas part au vote.

-----

## Délibération 17

### AMENAGEMENT ET URBANISME

#### **Friche du Maréchal Juin - Participation de la Ville de Saint-Quentin au titre des équipements publics - Signature de la convention tripartite.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'une friche de 2.5 hectares, située dans le quartier Faubourg d'Isle, Boulevard du Maréchal Juin.

Dans le cadre d'un projet d'éco quartier, la Seda a été missionnée par la Communauté d'Agglomération en qualité de concessionnaire d'aménagement par délibération du 28 janvier 2019.

Dans le cadre de la concession, il est prévu la réalisation d'équipements publics d'infrastructures qui relèvent des compétences de la Ville de Saint-Quentin et doivent lui être remis. C'est pourquoi conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.300-5 III du Code de l'urbanisme et en application de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, une convention tripartite a été rédigée entre la Seda concessionnaire, la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois concédant. Ce document contractuel prévoit une contribution au financement du coût de revient des équipements publics de l'opération par la Ville de Saint-Quentin et ce, pour un montant de 973 064 € HT, TVA en sus au taux en vigueur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'inscrire au budget de la Ville de Saint-Quentin les crédits nécessaires à la participation au titre des équipements publics ;

2°) d'approuver le projet de convention tripartite et d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer la convention tripartite définitive ainsi que l'ensemble des documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°17. Nous avons décidément beaucoup de dossiers importants à ce conseil. Friche du Maréchal Juin. Il s'agit d'un projet très important porté par la Communauté d'Agglomération sur une friche industrielle dans le quartier du Faubourg d'Isle. Nous avons confié une concession d'aménagement à la SEDA qui est la société d'économie mixte du département de l'Aisne. Sur ce lieu qui était en déshérence, nous avons l'intention de construire un centre de formation pour l'université, pour l'étoffer à nouveau. Il y aura l'institut d'administration des entreprises l'IAE d'Amiens qui y mettra son antenne, ils sont

déjà à Saint-Quentin, ils ont ouvert l'antenne mais ils bénéficient mais pour le moment de locaux de la Communauté d'Agglomération dans l'attente de la construction. C'était donc déjà une bonne nouvelle.

Nous aurons également des constructions de logements étudiants, une Maison d'Accueil des étudiants sur laquelle nous travaillons avec les services de l'Agglo et nos partenaires, du logement en reconstruction en RU et des espaces verts, puisque c'était un quartier qui était complètement bitumé. 1800 m<sup>2</sup> d'engazonnés, 725 m<sup>2</sup> de prairie fleurie, 121 arbustes, 71 arbres dont des arbres tiges et des arbres fruitiers.

Nous aurons des éléments à présenter lors de la concertation avec les habitants sur un certain nombre d'espaces publics, sur des espaces de jeux, de respiration. Cela va nous occuper avec Alexis GRANDIN, Thomas DUDEBOUT, Jean-Michel BERTONNET et Monique BRY également. Nous devrions poser la première pierre mi-octobre. Le chantier va démarrer le 11 octobre d'abord par le parking qui est situé près de la rue du Général Leclerc, ce que l'on appelait dans notre jargon « parking qualifruit ». Il va être fermé jusqu'au mois de décembre, on aura une réunion de concertation de la population le 11 octobre avec le Bus France Service puisque c'est un bon moyen de pouvoir échanger avec la population. C'est la première tranche qui va être réalisée et ensuite on va avancer au fur et à mesure. L'objectif de la convention d'aujourd'hui est la participation financière de la ville de Saint-Quentin à 973 000 euros hors taxe et les espaces publics seront à terme récupérés par la ville de Saint-Quentin. Avez-vous des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Oui, merci. Vous souhaitez développer un éco quartier sur la friche du Maréchal Juin, nous nous en réjouissons mais nous restons vigilants car vous n'avez pas fait de l'écologie votre priorité jusqu'à présent. Donc nous resterons vigilants sur votre vision concrète de l'écologie. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Il est quand même labellisé « écoquartier ». On ne l'a pas inventé tout seul. On sera vigilants à faire une belle réalisation pour la population.

Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Jean-Michel BERTONNET ne prend part au vote. Et Sandrine DIDIER qui ne prenait pas part au vote tout à l'heure au niveau des subventions. Que j'ai oublié et que je dis maintenant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET ne prend pas part au vote.

-----

## Délibération 18

### AMENAGEMENT ET URBANISME

#### **Cession des emprises foncières situées Rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et Rue du Labon.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

La collectivité, dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'urbanisme, est amenée à réaliser des transactions foncières.

C'est dans ce contexte, que le Conseil Municipal, lors de ses séances du 19 février 2018 et 4 novembre 2019 a approuvé la cession au prix de 518 640 € (hors charges et taxes), d'emprises communales cadastrées AB 29, AB 30, AB 35, AB 36, AB 37, AB 38 et AB 246 ainsi que des emprises en domaine public qui ont fait l'objet d'un déclassement, le tout situé rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et rue du Labon, en vue de permettre au groupe Duval de réaliser une résidence services seniors (estimations des 12 septembre 2019 et 19 septembre 2019) .

Cette opération située au cœur du site historique de la Basilique fait l'objet d'une attention particulière de la DRAC qui souhaite procéder à des fouilles archéologiques supplémentaires sur les emprises cadastrées AB 29 et AB 30, situées rue Adrien Nordet et Place de la Basilique.

L'Acquéreur va donc devoir prendre en charge le coût de ces fouilles estimé à 200 000 € HT et les travaux nécessaires au recensement des vestiges et sollicite en conséquence l'aide financière de la collectivité.

En vue d'apporter son soutien à cette opération immobilière qui répond à un besoin d'intérêt général permettant de pourvoir aux besoins de logements pour seniors sur le territoire de la Ville et de l'Agglomération du Saint-Quentinois, il est proposé de revoir le prix de cession, en appliquant la marge de négociation de - 10 %, autorisée par la Direction de l'immobilier de l'Etat, soit une décote de 51 864 € sur le prix de 518 640 € et ainsi porter le prix de cession à 466 776 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la cession à 466 776 € (hors frais et taxes) des parcelles communales situées rue Adrien Nordet, Place de la Basilique, Rue du Labon, cadastrées AB 29, AB 30, AB 35, AB 36, AB 37, AB 38 et AB 246 ainsi que les emprises en domaine public déclassées, au profit du Groupe DUVAL, ou toute physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au présent rapport, étant entendu que les dispositions des délibérations du Conseil Municipal des 19 février 2018 et 4 novembre 2019 ne portant pas sur le prix de cession demeurent inchangées ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération étant entendu que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

\*

Mme MACAREZ – Cession des emprises foncières situées rue Adrien Nordet. Rapport n°18. On ne va pas se le cacher, c'est quand même compliqué de construire en France. Nous sommes depuis 2016 sur ce projet. On a le projet de construire sur la place de la Basilique une résidence. Au départ, cela devait être un immeuble de logement. Première déconvenue, on nous annonce 2 millions de fouilles archéologiques, le projet tombe à l'eau. On continue avec le partenaire pour une résidence service senior, tout allait bien sauf que malgré ce projet et le fait que l'on ne va pas construire de parking souterrain, on a encore eu une déconvenue et on nous annonce 200 000 euros de fouilles archéologiques supplémentaires qui doivent être faites dans les jours qui viennent. A un moment donné, soit on a envie que l'opération se fasse, soit on laisse le lieu en déshérence encore 15 ans comme il l'était. La proposition que je vous fais pour que cela puisse fonctionner dans le cadre de la légalité bien entendu, c'est de décôter le prix du terrain, puisque nous avons déjà délibéré sur la vente de ce foncier. Je propose une décote à 10% de l'estimation des Domaines comme la loi le permet. Cela ne pas prendra pas en charge la totalité du coût des fouilles archéologiques puisqu'elles sont à 200 000 euros hors taxe, notre décote étant de 51 800 euros environ, mais cela nous permettra de sortir le projet. Je veux aussi indiquer que malgré cet effort de la collectivité le projet est déficitaire et c'est parce que le groupe DUVAL tient beaucoup à cet emplacement que les choses se font et pense que si cela avait été quelqu'un d'autre, il y a longtemps qu'il nous aurait dit « bye-bye ». Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur JAN.

M. JAN – Je comprends la démarche, il y a une extension des fouilles qui engendre des coûts supplémentaires. Je suis allé un petit peu creuser notamment sur le Groupe DUVAL.

Mme MACAREZ – Des fouilles ! Non continuez !

M. JAN - C'était le moment de la faire ! Je suis allé chercher des informations donc sur le Groupe DUVAL qui acquiert ce terrain conséquent en plein centre-ville de Saint-Quentin. Un très, très bel emplacement dans la Ville pour un montant de 518 000 euros, un montant qui a je pense été estimé par les Domaines. Sur ce terrain, le Groupe DUVAL prévoit la construction d'une résidence services seniors que le groupe nomme dans ses dépliants « la résidence de la Basilique ». Il s'agit d'un projet de construction de 5 300 m<sup>2</sup> habitables, comportant 92 logements, du T1 au T3, 600 m<sup>2</sup> d'espaces communs. Autant dire que le projet s'élève certainement à plusieurs dizaines de millions d'euros, vous avez peut-être une idée plus précise du montant en jeu, et des bénéfices certainement à la hauteur, vous dites qu'il est déficitaire, j'aimerais bien aussi avoir connaissance de ces chiffres, et cela sur le dos de nos anciens. Je doute que les tarifs, à terme, de cette résidence en plus correspondent aux besoins des Saint-Quentinois, mais c'est une autre histoire. On en discutera sûrement le moment venu. Pour en revenir au Groupe DUVAL, dans un article du journal La Tribune du 19 février 2020 on apprend que le groupe vise un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros en 2025. Il dépasse déjà en 2020 les 720 millions d'euros, et aujourd'hui vous nous demandez de voter un rapport, une ristourne de plus de 50 000 euros à la charge de la Ville au bénéfice de ce grand groupe. Les fouilles sont demandées et étendues mais est-ce que c'est une surprise à la vue de la proximité du monument historique ? Puis, si le groupe n'est pas capable de faire face à un surcoût de cet ordre pour un projet d'une telle ampleur on peut aussi se poser la question sur la pérennité. Nous ne sommes pas ici en face d'un petit constructeur qui se trouverait

confronté à une difficulté inattendue, c'était à prévoir, tout comme il y aura certainement d'autres surprises sur les coûts de construction, la Ville devra-t-elle aussi mettre la main à la poche à chaque fois ? Pour finir nous voyons que le chiffre d'affaires du groupe est presque 10 fois supérieur au budget global de la ville de Saint-Quentin. Qui est le plus en difficulté actuellement ? Notre Ville ou un groupe international en pleine expansion ? Par automatisme, le groupe a sollicité une aide de la Ville, mais ne tombons pas dans le panneau, la Ville de Saint-Quentin et ses habitants ont nettement plus besoin de ces 51 000 euros que le Groupe DUVAL qui les récupérera en un mois de loyers perçus.

Mme MACAREZ – Il y a d'autres questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Vous nous demandez donc de revoir le prix de cession alors que celui-ci a déjà été voté. Pour nous, un abattement de 10 % ne se justifie nullement. Je cite « en vue d'apporter son soutien à cette opération immobilière qui répond à un besoin d'intérêt général ». Est-ce qu'il n'y aurait pas une faute de frappe ? Parce que là c'est plutôt un intérêt d'ordre privé auquel vous répondez. Vous faites un cadeau de 51 000 euros au privé, un cadeau qui vient de l'argent public d'autant que le Groupe DUVAL qui est acquéreur des parcelles fait un chiffre d'affaires, comme cela vient d'être dit, annuel de 720 millions d'euros. De plus cette résidence ne sera pas accessible à tous les portes-monnaies. A quand un soutien pour un projet de béguinage dans notre ville, à quand plus de solidarité pour nos anciens ?

Mme MACAREZ – Je vais être franche avec vous, un projet comme cela, il n'a aucune chance de sortir. Je crois que vous mésestimez totalement l'énergie qu'il faut dans une ville comme la nôtre, pour sortir un projet. Sur tous nos terrains il y a des contraintes et déficitaires. Sur tous nos terrains. Et pourquoi est-ce que l'on a tant milité auprès de l'État pour avoir un fonds friche, parce que sinon VELIFIL on peut en reparler dans 15 ans, ce sera dans le même état. On le donnerait avec de l'argent qu'il ne se passerait rien. C'est la réalité. Quand vous mettez tous les coûts bout à bout, ça ne sort pas. Pour cette opération-là, j'ai les chiffres, il y a un déficit de 731 000 euros. C'est un grand groupe effectivement, mais pour qu'ils viennent chez nous, il faut quand même qu'ils ne perdent pas trop non plus sinon ils ne vont pas venir. Si on ne le fait pas, je vous mets au défi de trouver un autre partenaire. Sur la question que vous posez Madame DUJANCOURT, il y a plusieurs opérations, il faut un peu de mixité, et il en faut pour tous les goûts. Il faut aussi à un certain nombre de personnes d'être dans ce type d'outils qui sont intéressants, qui vont amener de la retombée. De la retombée fiscale, de la retombée dans le domaine économique, de gens qui viendront consommer etc, etc.

On a quand même 7 béguinages, on a 2 résidences autonomie avec le CCAS. Après ce que l'on aimerait bien, c'est pouvoir mener des travaux importants sur les béguinages. Mais là, je vous mets au défi d'avancer vite en France puisqu'il y a un legs, et comme il y a un legs ça appartient à l'hôpital, et si ça appartient à l'hôpital, et que l'hôpital le donne à PARTENORD le Directeur de l'hôpital sera menotté parce que l'on dira qu'il a dilapidé l'argent, il faut casser le legs. Vous voyez ce n'est quand même pas simple...

Il y a une politique globale sur les personnes âgées. On en a parlé tout à l'heure, je vous ai parlé des résidences de CLESENCE « Marianne by CLESENCE », cela fait partie des projets. Donc ne confondez pas tout. Est-ce que c'est plaisant cette délibération ? Ce n'est pas plaisant. Est-ce que l'on a envie que le projet se fasse ? Oui, on a envie que le projet se fasse. Ce sera au bénéfice de la Ville compte tenu de toutes les retombées que l'on aura également.

Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

### Délibération 19

#### **AMENAGEMENT ET URBANISME**

**Acquisition à la Communauté d'Agglomération d'une emprise foncière à usage de square situé rue Jules Ferry.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois propriétaire d'un terrain situé rue Jules Ferry, à usage de square dénommé Pierre Arnould, cadastré BK 337 d'une superficie de 2 039 m<sup>2</sup>, a approuvé dans sa séance du 23 juin 2021, le transfert de propriété au profit de la Ville.

Il s'agit d'une démarche de régularisation foncière entre les deux collectivités, dans la mesure où ce square est entièrement entretenu par la Ville.

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction à l'euro symbolique, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la transaction sous le régime des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'acquisition à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de l'emprise foncière située rue Jules Ferry, cadastrée BK 337 de 2 039 m<sup>2</sup>, dénommée square Pierre Arnould, à l'euro symbolique ;

2°) de préciser que ce transfert intervient dans le cadre de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'en conséquence aucun déclassement du domaine public préalable n'est nécessaire ;

3°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

4°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par la Ville.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°19. Il s'agit juste d'une régularisation foncière pour approuver l'acquisition du square Pierre Arnould à l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération. Ce terrain est déjà entretenu par la Ville. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 20

##### **AMENAGEMENT ET URBANISME**

**Classement d'office dans le domaine public des parcelles situées rue de la Cimenterie,  
CO 253 et CO 173p.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 décembre 2020, a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office de parcelles appartenant à des propriétaires privés et dont la procédure d'acquisition amiable n'a pas abouti.

Il s'agit notamment de deux parcelles privées, situées rue de la Cimenterie, sur une voie ouverte à la circulation publique, cadastrées CO 253 de 250 m<sup>2</sup> et CO 173p de 112 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la procédure, une enquête publique de 17 jours consécutifs a eu lieu du lundi 14 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021 inclus, menée par M. Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur qui a tenu quatre permanences ouvertes au public en Mairie.

Le public avait également la possibilité de se manifester par mail sur le site du commissaire-enquêteur ainsi que sur le site officiel de la Ville pendant toute la durée de l'enquête publique.

Considérant que les propriétaires des deux parcelles concernées n'ont pas fait connaître d'opposition à cette procédure, le commissaire-enquêteur, à l'issue de l'enquête publique, s'est prononcé favorablement au classement d'office, dans ses conclusions du 31 août 2021, considérant que les motifs du classement sont bien d'intérêt général.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre acte du résultat de l'enquête publique ;

2°) de prononcer le classement d'office dans le domaine public des deux parcelles cadastrées XO 253 de 250 m<sup>2</sup> et CO 173p de 112 m<sup>2</sup> situées rue de la Cimenterie, sans dédommagement des propriétaires des parcelles ;

3°) de prendre acte que la Ville supportera les frais afférents aux formalités de transfert de propriété ;

4°) d'autoriser Madame le Maire a signé les actes correspondants ainsi que toute pièce nécessaire à la conclusion du dossier.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°20. Classement d'office dans le domaine public des parcelles situées rue de la Cimenterie. Ce n'est pas très fréquent que l'on fasse ça. C'est un projet d'intérêt général. En fait, nous avons la nécessité de pouvoir faire des travaux avec la Communauté d'Agglomération sur le réseau d'eau, de desservir la rue de la Cimenterie et la rue Theillier Desjardins en réseau d'assainissement, eaux usées. Pour cela il faut que l'on puisse avoir les parcelles. On n'a pas réussi à le faire à l'amiable, on avait donc engagé une procédure, je pense qu'elle était déjà passée ici, il y a eu une enquête publique. Les propriétaires ne se sont pas opposés pendant l'enquête publique on va donc l'incorporer. Ensuite l'Agglo pourra faire des travaux, des travaux très importants puisque le cumul Ville et Agglo c'est 662 000 euros TTC et si on le vote on fera plaisir au premier vice-président de l'Agglo Jérôme LECLERCQ qui voulait voir aboutir ce projet très important. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

## Délibération 21

### **ADMINISTRATION GENERALE** **Attribution de protection fonctionnelle à un élu.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Vu les articles L. 2121-29 et L.2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-35 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « La commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté »,

Vu la demande de Madame Monique BRY, Maire adjointe en charge de la rénovation urbaine et du cadre de vie, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle pour des faits de menaces dont elle a été victime,

Considérant que Madame Monique BRY a été victime, en tant que Maire adjointe en charge de la rénovation urbaine et du cadre de vie, de menaces par voie de communication sur un réseau social, en l'espèce Instagram, en date du 7 juillet 2021,

Considérant que ledit communiqué était de nature à être considéré comme une menace sur personne dépositaire de l'autorité publique,

Considérant que dans ces conditions et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est juridiquement sollicité pour attribuer la protection fonctionnelle à Madame Monique BRY dans le cadre de la plainte déposée à l'encontre de l'auteur des menaces.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accorder à Madame BRY le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée et de prendre en charge l'ensemble des frais engendrés par ces procédures.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Monique BRY, Maire adjointe en charge de la rénovation urbaine et du cadre de vie ;

2°) de dire que les frais d'avocat et de procédure relatifs à ce dossier, seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle ;

3°) de préciser que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : sous-chapitre 020.10, article 6227.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°21. Ce n'est pas très fréquent non plus, c'est l'attribution de la protection fonctionnelle à un élu. Il se trouve que dans le cadre d'une commission de sécurité un élu du Conseil Municipal a subi des menaces, de même qu'un agent du commissariat et qu'un agent du SDIS qui ont tous les trois porté plainte. Pour obtenir ou attribuer la protection fonctionnelle il faut une délibération du Conseil Municipal, je vous demande donc que l'on puisse la prendre pour les frais d'avocat et de procédure. Est -ce que vous avez des questions ? Non.

Monique BRY ne prend pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Mme Monique BRY ne prend pas part au vote.

-----

#### Délibération 22

#### PERSONNEL

**Avenant n°7 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°7 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant les mises à disposition partielles de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois du responsable et des 8 agents du service médiation sociale et familiale de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

\*

Mme MACAREZ- Rapport n°22. Avenant n°7 à la convention de mise à disposition partielle d'agents entre la Communauté d'Agglomération et la Ville. C'est pour permettre l'intervention des médiateurs sur le Parc d'Isle en tant que de besoins. Avez -vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 23

#### PERSONNEL

#### Besoins occasionnels et saisonniers.

#### Rapporteur : Mme le Maire

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Dans ce cadre, il convient de créer les emplois suivants :

- 20 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires en charge de l'encadrement des enfants pendant le temps de la restauration, du 2 septembre au 22 octobre 2021, à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse.

- 4 emplois d'adjoint technique à temps non complet 6 heures hebdomadaires, 12 emplois d'adjoint technique à temps non complet 6 heures 30 hebdomadaires, 5 emplois d'adjoint technique à temps non complet 8 heures hebdomadaires, 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet 9 heures hebdomadaires, 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 10 heures hebdomadaires, afin d'assurer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties d'écoles, du 2 septembre au 22 octobre 2021, à la Direction de l'éducation, la petite

enfance et la jeunesse.

Les emplois précités, créés à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse, pour l'encadrement des enfants pendant le temps de la restauration ainsi que pour la sécurité lors des entrées et sorties d'écoles, seront également mobilisés pour les périodes du 8 novembre au 17 décembre 2021, du 3 janvier au 4 février 2022, du 21 février au 8 avril 2022, ainsi que du 25 avril au 7 juillet 2022.

Par ailleurs, et de manière exceptionnelle, la nécessité d'assurer la continuité du service peut conduire à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise. Il convient donc de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'opérateur des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions de surveillant de baignade le 16 juillet 2021, à la Direction de la culture, l'animation et les sports,

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 6 juillet au 31 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse.

L'ensemble de ces emplois sont rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises au présent rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

\*

Mme MACAREZ- Rapport n°23. Besoins occasionnels ou saisonniers. D'abord des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour la restauration scolaire, pour les agents de circulation pour la sécurité routière des enfants. Et un recrutement d'urgence qui avait dû être fait d'un surveillant de baignade, difficile à trouver les surveillants de baignade. Et un agent de propreté. Avez-vous des questions ? Monsieur JAN.

M JAN – Oui Madame le Maire. On doit voter ici pour l'ouverture ou c'est peut-être le renouvellement puisque certains postes existaient déjà, d'un certain nombre de postes non négligeables mais à temps non complets. Non complets et même très partiels, c'est le moins que l'on puisse dire. Les volumes horaires de travail par semaine varient entre 6h30 et 10h00. Soit entre 20 et 30 % d'un temps plein. Ce qui correspond pour des postes rémunérés comme annoncés au 1er échelon de l'échelle C1 soit le plus bas de la fonction publique à des rémunérations d'environ 250 à 350 euros par mois. 250 à 350 euros par mois, comment peut-on envisager de vivre et même survivre avec une telle rémunération ? Et ces salaires de misère s'accompagnent de conditions de travail lamentables. Pour les surveillances de

cantines, les personnels devront se déplacer tous les midis pour 2 heures rémunérées soient 8 heures par semaines sur 4 journées, 4 allers-retours qui désorganisent la vie et coûtent encore. Pour les encadrements aux entrées et sorties des établissements scolaires c'est encore pire. Quelques minutes avant 8h30, quelques minutes à 11h30, quelques minutes à 13h30, quelques minutes à 16h30, 6 à 10 heures réparties en 4 jours. 4 fois 30 minutes par jour environ. La personne doit être disponible toute la journée. 4 allers-retours par jour, 16 allers-retours par semaine. Tout cela pour une rémunération d'environ 300 euros par mois. Et ce n'est même pas tout. Étant donné qu'il s'agit de postes en lien avec l'enseignement les postes sont suspendus pendant les vacances scolaires. Si l'on ramène les rémunérations à l'année nous tombons entre 150 et 250 euros par mois. Tout à l'heure vous nous parliez de déprécarisations, je crois que nous sommes ici en plein dedans.

Dans ce rapport vous prétendez créer 45 emplois et vous nous demandez de voter pour le cautionner. Au sein même du service public municipal, quel modèle de société ? Pour nous ce sera clairement non. Dans le même temps les écoles souffrent du manque d'entretien. De tableaux interactifs en panne, de WC dont la propreté laisse à désirer, de manque de personnel pour les enfants auprès des enseignants et des Directeurs. Dans le même temps les effectifs des assistantes maternelles sont toujours au minimum légal. Une ATSEM par classe de tous petits et de petits. Alors que dans le Département certaines communes font le choix d'employer une ATSEM par classe jusqu'au CP. Chacun ses priorités en terme d'éducation.

S'ajoute à cela depuis la rentrée 2020 l'obligation de scolarité à 3 ans. Cela change peu les effectifs puisque la très grande majorité des enfants étaient déjà scolarisés à cet âge. Mais c'est un tour de passe-passe pour augmenter les prélèvements en faveur des écoles privées, c'est un détail. Et un autre problème fait surface pour quelques cas Avant cette obligation les enfants qui n'étaient pas propres, qui portaient en fait encore des couches pour être clair, n'était pas admis en maternelle. On pouvait juger cela regrettable mais à 25 élèves par classe, avec 1 enseignant et 1 assistante il était très difficile à gérer ce genre de paramètres pour l'enseignant et pour l'ATSEM.

Madame le Maire, nous vous faisons les contre-propositions suivantes : à la place des 20 emplois ultra précaires de surveillance de cantines à 8 heures par semaine, d'embaucher 20 ATSEM supplémentaires à temps complet, soit 1 de plus par école maternelle puisque la surveillance et l'accompagnement des repas peuvent faire partie de leurs missions. A la place des 25 postes ultra précaires aux heures d'entrée et de sortie des écoles, d'embaucher 25 agents municipaux pour les mêmes missions et pour l'entretien des locaux, les petits travaux et l'aide au personnel des écoles. Vous allez bien sûr me répondre que Saint-Quentin n'a pas les moyens d'embaucher 45 agents à temps plein. Nous vous proposons donc de financer ces postes par la réduction de moitié du budget communication de la Ville. Un gain d'1 million d'euros par an qui permettrait largement de payer 45 agents de catégorie C. Choisir entre une plaquette publicitaire et une assistante pour mieux encadrer nos enfants, le choix devrait être vite fait. Il y a quelques mois, vous avez enfin quasiment doublé la dotation scolaire pour l'achat du matériel, cela faisait 10 ans que nous le réclamions. Allez Madame le Maire, encore un peu d'ambition, un petit effort et nous commencerons à avoir à Saint-Quentin une école à la hauteur des enjeux de notre commune. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – 12 millions d'euros pour l'éducation ce n'est pas une priorité peut-être ? L'information de la population quand on a des actions qui se mettent en place, y compris sur le service public, il ne faudrait pas informer la population ? C'est sympa pour les agents ! Vous avez beaucoup de considération pour les agents de la collectivité quand-même... Nous devons, quand il y a un accroissement temporaire, prendre ce type de délibération.

Toutes les communes ne le font pas, nous on est hyper carré là-dessus. Ce qui nous permet, en cas de difficulté, de pouvoir agir. J'ai expliqué tout à l'heure, que l'on était très attentifs à la situation de nos personnels et que l'on a entrepris un vaste plan de déprécarisations et d'accompagnement des agents. On pourra en rediscuter, on pourra vous fournir des éléments sur ce qui a été mis en place ces dernières années. Écoutez, ne faites pas de la mauvaise politique sur ces sujets. Vous revenez encore sur l'éclairage d'un TBI. Eh bien oui, il y a 1 TBI où il y a un problème technique, le truc « crame » à chaque fois, ça coûte 300 euros et ils n'arrivent pas à régler le problème technique. Ayez un petit peu plus de considération et de sérieux par rapport à cela. L'objectif est de faire le maximum mais pas d'arriver avec des petites propositions comme ça qui paraissent complètement surréalistes pour se faire plaisir parce que c'est ce que vous faites, vous vous faites plaisir quand vous faites ce genre de commentaire.

Est-ce que l'on continue à assurer la sécurité des enfants quand on en a besoin ? Est-ce que l'on a le besoin occasionnel ou est-ce que l'on ne sort pas de délibération ? Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Justement par rapport à la déprécarisation pourquoi ne pas former davantage d'agents qui sont à temps partiels pour ce travail plutôt que de recourir à la précarité ?

Mme MACAREZ – J'ai répondu tout à l'heure, l'objectif est d'avoir le plus possible d'agents sur des temps complets à chaque fois que cela est possible. Et en contrat d'agent public à chaque fois que cela est possible. Le rapport de la Cour des Comptes a montré tout à l'heure qu'on avait beaucoup travaillé dans ce domaine et beaucoup progressé. Est-ce que tout est parfait encore ? Sans doute pas, mais nous cherchons toujours à être dans cette démarche de progression.

Je soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

-----

## Délibération 24

### **PERSONNEL** **Modification du tableau des effectifs.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi de technicien territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire des contrats réglementaires.

Au sein du service Maîtrise énergétique, il est chargé de la mise en place et du suivi technico-financier des contrats et marchés publics régissant les contrôles et la maintenance réglementaire sur l'ensemble du patrimoine bâti des collectivités.

Ses missions principales consisteront à :

- préparer les marchés, cahier des charges, conventions, devis, contrats...
- vérifier la périodicité des visites des contractants,
- effectuer le suivi, les bilans et analyses des prescriptions avec les chargés de secteurs,
- vérifier la facturation,
- établir des tableaux de bords et suivis de contrôles,
- participer aux commissions de sécurité,
- effectuer la veille juridique.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en droit ou juriste des marchés publics.

Il devra posséder une bonne connaissance, à la fois, des équipements techniques et sécuritaires des bâtiments ainsi que de la réglementation régissant les bâtiments recevant du public.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien.

Par ailleurs, afin de permettre la nomination d'un agent lauréat de concours, il convient de créer le poste suivant :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il convient également de créer les postes suivants permettant de satisfaire les besoins en contrats d'apprentissage :

- 2 postes d'assistant petite enfance à la Direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance,

- 1 poste de référent numérique à la Direction des grands projets et de l'innovation,

- 2 postes de jardinier à la Direction des espaces verts et de la propreté urbaine,

- 1 poste de menuisier et 1 poste de peintre à la Direction des équipements communaux et communautaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°24. Il s'agit d'approuver la modification du tableau des effectifs. Vous avez les éléments dans votre dossier. Je peux souligner qu'il y a un effort de la collectivité avec 7 postes d'apprentis au sein de différentes directions puisqu'il y a aussi un accompagnement de la jeunesse et un bon outil de formation.

Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

## Délibération 25

### CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.**

**Rapporteur : Mme le Maire**

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

\*

Mme MACAREZ – Rapport n°25. Compte-rendu au Conseil municipal des opérations effectuées en vertu de ma délégation. Avez-vous des questions sur les rapports qui sont à l'intérieur ? Oui. Xavier BERTRAND.

M. BERTRAND – Juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote parce que je suis moi-même signataire de conventions parce que j'ai fait des réservations de salles pour les élections régionales et je pense qu'en toute transparence c'est mieux que je ne participe pas à ce vote.

Mme MACAREZ – C'est bien noté. Pas d'autres questions ou remarques ?  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 39 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

-----

C'est la fin du conseil. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci à tous.

